

JUILLET 2022

ALINE HUBERT

DÉPLACÉS AU BURKINA FASO : COMMENT LES PRENDRE EN COMPTE DANS LA PLANIFICATION DES SERVICES D'EAU POTABLE ?

CAS DES COMMUNES DE OUAHIGOUYA ET
KONGOUSSI DANS LE CADRE DU PROJET
NEX'EAU



USAID
DU PEUPLE AMERICAIN



AFD
AGENCE FRANÇAISE
DE DEVELOPPEMENT



solidarités
international



GRET
Professionnels du
développement
solidaire



Groupe
UR
Urgence . Réhabilitation . Développement



ONEA
Office national de l'eau
et de l'assainissement

Table des matières

1. INTRODUCTION	6
1.1. CONFLITS ET POPULATIONS DÉPLACÉES AU BURKINA FASO	6
1.2. LE PROJET NEX'EAU	7
1.3. LA RECHERCHE OPÉRATIONNELLE DANS LE PROJET NEX'EAU	8
2. CADRE DE L'ÉTUDE	9
2.1. GÉNÈSE DU SUJET	9
2.2. OBJECTIFS	9
2.3. QUESTIONNEMENTS ET HYPOTHÈSES	9
2.4. ZONES DE RECHERCHE	11
2.5. MÉTHODOLOGIE	11
2.5.1. Un processus qui a dû s'adapter	11
2.5.2. Cadre conceptuel	11
2.5.3. Collecte et analyse des données	12
2.5.4. Limites	13
3. RÉALITÉS ET PERCEPTIONS DES PERSONNES DÉPLACÉES	14
3.1. RÉSULTATS DE LA REPRÉSENTATION IMMÉDIATE	14
3.2. DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE VULNÉRABILITÉ	15
3.2.1. Des besoins humanitaires urgents	15
3.2.2. Des personnes traumatisées et déboussolées	16
3.2.3. Mais pas sans agentivité ?	17
3.3. DES PERSONNES EN MOUVEMENT INCERTAIN	17
3.3.1. Un ou des déplacements	18
3.3.2. En attente d'un retour ou en phase d'intégration	18
3.3.3. En attendant d'être déplacé...	19
3.4. PARFOIS MAL PERÇUES	20
3.4.1. Un risque sécuritaire pour le territoire	20
3.4.2. Des personnes qui captent les ressources	20
3.4.3. Des personnes discriminées	20
3.5. PERSONNES ABSTRAITES, PERSONNES INVISIBLES	21
3.5.1. Un acronyme et des chiffres	21
3.5.2. Des personnes indistinctes	22
3.5.3. Une définition poreuse	22
4. EFFETS DES DÉPLACEMENTS MASSIFS ET RAPIDES	24
4.1. UNE ACCÉLÉRATION SANS PRÉCÉDENT DE LA CROISSANCE URBAINE	24
4.1.1. Les déplacés viennent en ville	24
4.1.2. Étalement urbain	25
4.1.3. Analyse démographique	26
4.2. UN ACCÈS À L'EAU DE PLUS EN PLUS DISPARATE	29
4.2.1. Plus d'utilisateurs, plus de pannes... et plus de points d'eau ?	29
4.2.2. Inégalités d'accès	30
4.2.3. Des usages contraints	31

4.2.4.	Stratégies des usagers	32
4.2.5.	Perceptions des services d'eau	33
4.3.	DES SERVICES D'EAU POTABLE SANS RESSOURCE MAIS QUI ESSAIENT DE S'ADAPTER	34
4.3.1.	Stratégies des gestionnaires, règles à mettre en place	35
4.3.2.	Tarifification aléatoire et gratuité	36
4.3.3.	Des ressources financières réduites à la portion congrue	36
4.3.4.	Des ressources humaines insuffisantes	37
4.3.5.	Et des ressources en eau qui se tarissent	37
4.4.	UNE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNELLE MAIS PAS SANS EXCEPTION	39
4.4.1.	Une hospitalité remarquable mais mise à rude épreuve	39
4.4.2.	Tensions autour de l'eau	40
4.4.3.	Un risque pour la cohésion sociale	40
4.4.4.	À la recherche de nouveaux modes de résolution de conflits	41
5.	PLANIFIER LES SERVICES D'EAU POTABLE EN CONTEXTE DE FORTS AFFLUX DE DÉPLACÉS	44
5.1.	REGARD AVANT LA CRISE	44
5.1.1.	Les standards pour l'eau potable	44
5.1.2.	Une planification organisée mais changeante et incomplète	45
5.1.3.	Un problème d'accès à l'information	46
5.1.4.	Des documents normés mais avec certains éléments manquants	46
5.1.5.	Une mise en œuvre sans moyen et un suivi inexistant	47
5.2.	PHOTOGRAPHIE ACTUELLE	48
5.2.1.	Le bouleversement de la crise et de l'urgence	48
5.2.2.	Des réponses humanitaires, toujours trop court-termistes	48
5.2.3.	Absence de prise en compte des besoins en eau des animaux	49
5.2.4.	Quelle place pour l'hygiène et l'assainissement ?	50
5.3.	IMAGINER LE FUTUR	51
5.3.1.	Projection des déplacements	51
5.3.2.	Projection des installations	52
5.3.3.	Perspectives pour la cohésion sociale	53
5.3.4.	L'outil SDUC	54
5.3.5.	Coordination et communication	55
6.	CONCLUSION	57
	BIBLIOGRAPHIE	58
	ANNEXES	59

Liste des acronymes

AEN	Agence de l'Eau du Nakanbé
AUE	Association des Usages de l'Eau
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Privé
CLE	Comité Local de l'Eau
CONASUR	Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation
DGEP	Direction Générale de l'Eau Potable
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
DPEA	Direction Provinciale de l'Eau et de l'Assainissement
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
EIGS	État Islamique au Grand Sahara
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés
INO	Inventaire National des Ouvrages hydrauliques
JNIM	le Groupe de soutien à l'islam et au musulmans (Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn)
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Bureau de la coordination des affaires humanitaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONEA	Office de l'Eau et de l'Assainissement au Burkina Faso
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEA	Point d'Eau Autonome
PEM	Point d'Eau Moderne
PCD	Plan Communal de Développement
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PDI	Personne Déplacée Interne
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PN-AEP	Programme National d'approvisionnement en Eau Potable
PN-AEPA	Programme National d'approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement
PN-AEUE	Programme National d'Assainissement des Eaux Usées et Excréta
SAT	Site d'Accueil Temporaire
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDUC	Schéma Directeur d'Urgence Concertée
VDP	Volontaires pour la Défense de la Patrie

Table des illustrations

Figure 1. Zones d'intervention du projet Nex'Eau (source : Solidarités International)	7
Figure 2. Résultats de l'exercice de représentation immédiate des personnes déplacées, selon les acteurs interrogés lors des entretiens semi-directifs réalisés pendant la mission.	14
Figure 3. Résultats de l'exercice de représentation immédiate des personnes déplacées selon les personnes déplacées elles-mêmes	14
Figure 4. Résultats de l'exercice de représentation immédiate des personnes déplacées selon les populations hôtes	15
Figure 5. Les nouvelles cartes d'identification des personnes déplacées internes au Burkina Faso	21
Figure 6. Analyse de l'étalement urbain de la ville de Ouahigouya (à gauche) et de Kongoussi (à droite) ; source : REACH, janvier 2021 et mars 2021)	25
Tableau 1. Évolution démographique des communes de Kongoussi et Ouahigouya (sans PDI).....	26
Tableau 2. Evolution démographique des parts urbaines et rurales des communes de Kongoussi (KGS) et Ouahigouya (OHG) jusqu'en 2019, sans arrivée de PDI	27
Tableau 3. Évolution démographique de Kongoussi et Ouahigouya entre 2019 et 2022, avec prise en compte des déplacés pour l'année 2022.	28
Tableau 4. Planification de la consommation spécifique en milieu rural (MEA, 2016)	44

1. INTRODUCTION

1.1. CONFLITS ET POPULATIONS DÉPLACÉES AU BURKINA FASO

Depuis la chute du régime de Blaise Compaoré en 2014, entraîné dans une spirale de déstabilisation régionale, venue de Libye puis du Mali, le Burkina Faso se retrouve en proie **aux conflits avec des groupes armés** (bandits, jihadistes, ou groupes d'auto-défense) (Thurston, 2019) et à des **déplacements massifs de population**. Symptômes et instrumentalisation d'un **monde rural en crise** (International Crisis Group, 2020), les attaques et exactions se multiplient dans des zones éloignées des pouvoirs centraux, disposant de peu voire pas d'infrastructures et d'accès aux services publics, où la police et la justice de l'État de droit n'existent plus qu'en théorie, et où la croissance démographique constitue un facteur de pression majeur sur les ressources naturelles entraînant des dynamiques de compétition mortifères.

Si quelques périodes d'accalmie ont pu avoir lieu – en raison d'accords locaux voire d'une trêve nationale – les attaques du JNIM¹ ou de l'EIGS² demeurent incessantes et les forces armées nationales – pas toujours correctement appuyées et approvisionnées, comme l'a tristement montré le massacre d'Inata³ – ne parviennent pas à les arrêter, même avec l'implication récente des Volontaires pour la Défense de la Patrie⁴ (VDP) ou celle antérieure et informelle des Koglweogo. En outre, les abus commis par ces forces de l'ordre sont nombreux et participent de **l'escalade de la violence**. Le recours à des civils armés s'apparente donc à l'ouverture d'une dangereuse boîte de Pandore (Tisseron, 2021).

En conséquence, **le nombre de personnes déplacées s'est accru à une vitesse vertigineuse** : de 87 000 personnes déplacées internes enregistrées en janvier 2019, on comptait plus de 1,9 millions de personnes déplacées à la fin du mois d'avril 2022⁵, soit **environ 9% de la population totale** et une multiplication par 20 en trois ans. Du reste, rien ne dit que la situation va s'arrêter là. Par ailleurs, **les besoins d'assistance humanitaire dépassent très largement les seuls déplacés**. En 2019, OCHA comptabilisait 1,2 millions de personnes dans le besoin. Trois ans plus tard elles sont 3,5 millions de personnes⁶, soit environ une personne sur 6. Or, force est de constater que **l'action humanitaire actuelle n'est pas en mesure de répondre à ces besoins et à leur augmentation rapide**.

À noter qu'il n'existe pas de textes législatifs spécifiques sur les personnes déplacées internes au Burkina Faso. **Le précédent gouvernement burkinabé avait enclenché le processus d'internalisation de la Convention de Kampala⁷, ratifiée en 2012, mais celui-ci n'est toujours pas finalisé**. Pour rappel, la Convention de Kampala est un traité de l'Union Africaine, adopté en 2009 et entrée en vigueur en 2012. Il s'agit à ce jour, de l'unique cadre au monde à être juridiquement contraignant pour protéger et secourir les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

¹ *Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (Jamā'at nuṣrat al-islām wal-muslimīn)*

² *Etat Islamique au Grand Sahara*

³ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2021/11/19/au-burkina-faso-la-colere-monte-apres-l-attaque-meurtriere-du-poste-d-inata_6102704_3212.html

⁴ *Les Volontaires De la Patrie – VDP – supplétifs de l'armée, formés en deux semaines et équipés d'armes légères, souvent issus des groupes d'auto-défense. Les VDP ont été institutionnalisés par la loi du 21 janvier 2020, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.*

⁵ *D'après la base de données du CONASUR du 31 mars 2022*

⁶ <https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/>

⁷ <https://au.int/fr/treaties/convention-de-lunion-africaine-sur-la-protection-et-lassistance-aux-personnes-deplacees-en>

Le Burkina Faso est donc aujourd'hui confronté à une double crise sans précédent : **crise sécuritaire** à laquelle les forces de défense et de sécurité sont bien en peine de répondre et qui a d'ailleurs contribué à la chute du régime de Roch Kaboré le 24 janvier 2022 ; et **crise humanitaire** fulgurante que ne parviennent pas à endiguer les acteurs humanitaires.

1.2. LE PROJET NEX'EAU

Considérant l'urgence de **concevoir des réponses plus intégrées et durables** à la crise humanitaire sahéenne, Solidarités International, le Gret, et le Groupe URD ont formé un consortium en collaboration avec l'ONEA (Office de l'Eau et de l'Assainissement au Burkina Faso), pour proposer une approche innovante, **articulant les approches humanitaires et de développement dans le but de maintenir et de renforcer les services publics d'eau potable dans des zones d'accueil des populations déplacées au Burkina Faso**. Comme le montre la Figure 1, le projet cible les communes de Titao, Oula, Séguénéga, Ouahigouya (région Nord) et Kongoussi (région Centre-Nord). La mise en œuvre du projet sur ces sites doit permettre d'identifier les expériences concluantes qui pourraient être répliquées dans de nombreux sites confrontés à des défis similaires au Burkina Faso en répondant à l'un des objectifs spécifiques du projet : capitaliser et diffuser les méthodologies développées et leçons apprises en vue d'une réplification dans les principaux centres urbains d'accueil des déplacés forcés au Burkina Faso.

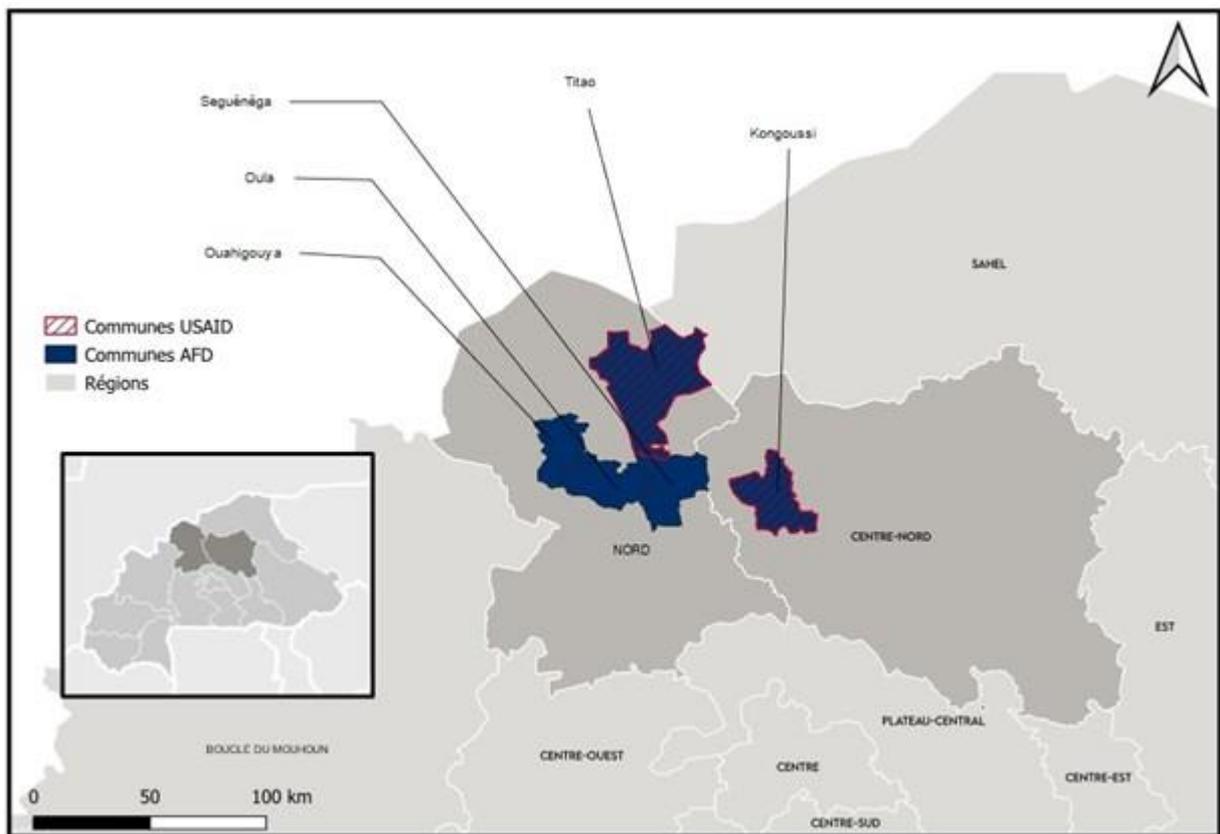


Figure 1. Zones d'intervention du projet Nex'Eau (source : Solidarités International)

1.3. LA RECHERCHE OPÉRATIONNELLE DANS LE PROJET NEX'EAU

Projet innovant par **l'approche conceptuelle « nexus »** que le consortium entend développer, le projet Nex'Eau comporte logiquement un **volet apprentissage constitué d'activités de recherches opérationnelles, d'évaluations itératives, de suivi du contexte et de capitalisation**, qui seront pilotées par le Groupe URD avec l'appui des autres membres du consortium.

Plus précisément, l'intérêt de ces recherches opérationnelles est **d'apporter de la connaissance et des analyses qui permettront de nourrir la réflexion sur la mise en œuvre du projet**, sur son éventuelle répliquabilité **et au-delà sur le contexte dans lequel il intervient**. D'abord au service du projet et des opérateurs de mise en œuvre pour aiguiller et appuyer les activités, **les recherches opérationnelles sortent aussi du cadre « projet »** pour aller plus loin et explorer des thématiques dans leur globalité.

2. CADRE DE L'ÉTUDE

2.1. GÉNÈSE DU SUJET

A l'occasion de l'atelier de lancement du projet Nex'Eau à Ouagadougou, le 28 octobre 2021, un **exercice participatif** a été conduit au cours duquel les participants ont été invités à identifier les connaissances nécessaires mais actuellement manquantes pour la mise en œuvre du projet. Parmi les différents sujets ayant émergé, plusieurs portaient sur le **manque de caractérisation des personnes déplacées internes**. Après discussion, il est finalement apparu que les questions des représentations sociales des personnes déplacées et les effets induit par leurs déplacements méritaient d'être creusées à l'aune des objectifs du projet, en particulier pour le travail de planification.

2.2. OBJECTIFS

L'objectif principal de cette recherche opérationnelle est de permettre aux acteurs du projet de mieux prendre en compte les personnes déplacées internes dans la planification des services d'eau potable. Pour cela, il est apparu nécessaire de mieux **comprendre les différentes représentations sociales qu'ont les acteurs des personnes déplacées, de caractériser les effets induits par leur présence et de proposer des solutions contextuelles adaptées dans la planification des services publics d'eau potable dans les zones d'intervention du projet Nex'Eau.**

La compréhension de ce processus et de ces résultats présente plusieurs intérêts pour le projet :

- Prendre en compte ces différentes représentations lors de la mise en œuvre du projet, en contribuant à **ancrer les activités dans les réalités des acteurs** (personnes déplacées, populations hôtes⁸, services d'eau potable, autorités, etc.) ;
- **Favoriser la cohésion sociale et le sentiment de justice sociale** : bien que ne constituant ni un objectif spécifique du projet ni l'objet de la présente recherche, il s'agit de points d'attention majeurs pour des zones de crises à forte concentration de population ;

2.3. QUESTIONNEMENTS ET HYPOTHÈSES

Le sujet de recherche défini soulève logiquement trois questions principales :

- A. Comment les personnes déplacées sont-elles perçues par les différents acteurs et comment se perçoivent-elles elles-mêmes ?
- B. Quels sont les effets de la présence des personnes déplacées dans les communes d'intervention, d'abord sur l'accès à l'eau mais aussi plus largement sur l'accès à l'ensemble des services, sur la cohésion sociale, et sur les dynamiques d'urbanisation ?
- C. Dans quelle mesure est-il possible de prendre en compte les personnes déplacées ainsi que les déplacements actuels et à venir dans la planification des services d'eau potable ?

⁸ On entend par « population hôte », la population qui était déjà présente sur le territoire avant l'arrivée des personnes déplacées. Il peut s'agir de populations autochtones (originaires du territoire) ou résidentes (non originaires mais venues vivre sur le territoire). Contrairement à ce que l'expression pourrait laisser croire, on considère de façon indistincte comme étant « population hôte » les personnes accueillant des déplacés au sein de leur foyer ou n'en accueillant pas, le terme « hôte » faisant en réalité écho au territoire qui accueille de fait des personnes déplacées.

Derrière ces questions principales, émerge une liste non exhaustive d'interrogations :

- Quelles sont les informations existantes sur les déplacés au Burkina Faso ? Comment cette information est-elle gérée et partagée ?
- Peut-on identifier des catégories distinctes de personnes déplacées et dans ce cas, selon quels critères ?
- Les personnes déplacées sont-elles toutes des personnes vulnérables ? Inversement, les personnes vulnérables sont-elles toutes des personnes déplacées ?
- Quelles sont les durées et trajectoires de déplacements dans la zone et pourquoi ?
- Comment est anticipée l'évolution numérique et spatiale des déplacements dans les mois et années à venir ? Avec quelles conséquences sur les services d'eau potable ?
- De quelle manière les déplacés accèdent-ils à l'eau potable ? Sous quelles modalités et avec quelles différences entre usagers ou territoires ?
- Quels sont les effets directs et indirects de la présence des déplacés dans l'accès à l'eau potable des populations ?
- De quelle manière les droits des déplacés sont-ils appréhendés en termes d'accès à l'eau ?
- Quels étaient les modes de gestion et de planification des services d'eau potable et comment ceux-ci ont évolué avec la crise ?

Pour conduire notre recherche, nous avons posé plusieurs hypothèses de travail à tester et approfondir :

1. *La plupart des acteurs considèrent les personnes déplacées comme un flux de personnes vulnérables à dénombrer et à suivre en vue de leur fournir une assistance humanitaire*
→ La représentation que se font les autorités administratives et sectorielles, les acteurs de l'aide internationale et les populations hôtes correspond-elle à cela ? Existe-t-il d'autres formes de représentations sociales pouvant traduire d'autres réalités ?
2. *Les personnes déplacées et les populations hôtes ne disposent pas du même accès à l'eau potable de sorte que l'aide internationale pour l'accès à l'eau n'est pas envisagée de la même manière pour les deux types de populations.*
→ Quelles sont les éventuelles différences de besoins et d'accès entre personnes déplacés et population hôte ? Et entre déplacés eux-mêmes ? À quoi est-ce dû ? Et comment l'aide internationale agit en conséquence ?
3. *Les personnes déplacées ne forment pas une catégorie de personnes homogène*
→ Quelle(s) typologie(s) et selon qui ? Quelles différences dans les besoins et accès à l'eau entre déplacés ? Comment les prendre en compte ?
4. *La plupart des acteurs ne sont pas favorables à l'installation durable des personnes déplacées dans les territoires d'accueil.*
→ Quels sont ces acteurs ? Pourquoi ont-ils ce positionnement ? Et sinon, sur quelle durée envisagent-ils l'accueil des personnes déplacées sur ces territoires ?
5. *La notion de justice sociale est un critère fondamental à prendre en compte dans la planification de services d'eau potable pour éviter l'apparition ou l'exacerbation de conflits*
→ Comment cette notion s'exprime-t-elle pour chaque type d'acteurs, c'est-à-dire comment perçoivent-elles « l'équité » ? comment cela se traduit dans un contexte de déplacements de population (actuels et à venir) ?

2.4. ZONES DE RECHERCHE

Le projet Nex'Eau se déroule dans 5 communes : Ouahigouya, Kongoussi, Titao, Séguénéga et Oula. Toutefois, ni le contexte sécuritaire ni le temps imparti à cette recherche ne permettaient d'analyser l'ensemble de ces territoires. Ainsi, **le périmètre choisi pour cette étude comprend uniquement deux communes d'intervention, celles les plus facilement accessibles : Ouahigouya et Kongoussi.**

2.5. MÉTHODOLOGIE

2.5.1. UN PROCESSUS QUI A DÛ S'ADAPTER

Il était **initialement prévu de conduire cette recherche en étroite collaboration avec un·e expert·e socio-anthropologue burkinabé.** Malheureusement, le processus d'appel à recrutement n'a pas abouti malgré deux relances. Les retours recueillis auprès de personnes identifiées comme candidats potentiels pour expliquer cet échec font état de plusieurs raisons, notamment le risque sécuritaire et le manque de disponibilité, reflétant par là-même les difficultés d'intervention dans ces zones.

Pour réaliser cette étude, **les autres membres du consortium ont donc été très largement mobilisés.** L'ONG Solidarités International a organisé la mission de terrain⁹ et les rendez-vous du Groupe URD, y compris au niveau de Ouahigouya et Kongoussi. Elle a aussi pris en charge la contractualisation des enquêteurs de terrain. L'ONG Gret a, quant à elle, identifié ces enquêteurs, les a formés et supervisés. Un grand merci à eux pour avoir permis la réalisation de ce travail. Du reste, cet appui reflète la bonne collaboration entre membres du consortium Nex'Eau.

2.5.2. CADRE CONCEPTUEL

Nous avons essayé, pour notre travail de recherche, de **mobiliser les concepts et approches sociologiques issus de la théorie des représentations sociales**, à la croisée des domaines de la psychologie sociale et des sciences cognitives. Rappelons qu'après Durkheim et ses travaux autour des représentations individuelles et collectives (1898), Moscovici (1961) a été l'un des premiers théoriciens à s'intéresser aux représentations sociales en considérant trois types d'éléments constitutifs de celles-ci ; les opinions, les attitudes et les stéréotypes.

Les représentations sociales de chacun sont le résultat d'un processus de construction qui produit ces images sociales, à partir de croyances, opinions, informations, vécus et analyses. Chaque représentation sociale constitue une **interprétation du réel**, chargée de valeurs symboliques et de significations. Ces représentations sont détectables à travers les processus de communication (vocabulaires, discours, attitudes, etc.) qui portent nécessairement en eux subjectivité et objectivité. Ils constituent à cet égard l'objet d'étude privilégié. Par ailleurs, il faut également considérer que ces représentations sociales sont également le produit de processus de communication (Negura, 2006).

Ce cadre d'analyse étant succinctement posé, nous l'avons donc utilisé pour décrypter les discours et comprendre les positions des différents acteurs à l'égard des personnes déplacées et, si possible plus particulièrement, leur vision de l'accès à l'eau de ces personnes tel qu'il est ou tel qu'il devrait être. Sans

⁹ Le Groupe URD a réalisé une mission de terrain au Burkina Faso entre le 12 et le 25 février 2022.

surprise finalement, l'exercice a apporté plus d'informations sur les dynamiques de cohésion sociale que sur les éléments à prendre en compte dans la planification des services d'eau.

2.5.3. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

Revue documentaire

Pour commencer, nous avons procédé à **une revue de la littérature croisée portant à la fois sur les personnes déplacées et leurs caractéristiques ainsi que sur les services d'eau potable dans des zones accueillant des déplacés ou réfugiés**. Nous n'avons trouvé que peu d'études qualitatives concernant la représentation sociale des personnes déplacées. Ces dernières sont en effet principalement étudiées à l'aune de critères jugés utiles pour l'assistance humanitaire, essentiellement des critères quantitatifs autour des besoins. Par ailleurs, si la littérature est riche sur les services d'eau potables au Sahel (et notamment au Burkina Faso), aucune étude ne semble questionner la planification de ces services en contexte d'accueil de personnes déplacées.

Collecte de données terrain

Tout d'abord, il faut préciser que le travail réalisé ici ne prétend à aucune représentativité. **Il s'agit d'un exercice qualitatif visant à dévoiler des récits** pour éclairer ce que peuvent être les réalités et les vécus des populations et des services d'eau potable.

En somme, la collecte des données sur le terrain peut être décomposée en **quatre composantes** :

1. La réalisation de **23 entretiens semi-structurés**, lors de la mission de terrain du Groupe URD ;
2. La **visite de 2 sites d'accueil temporaires (SAT) avec focus groupe**, lors de la mission du Groupe URD ;
3. La conduite **d'observations au niveau de 12 points d'eau**, complétée par une **enquête avec le gestionnaire de chaque point d'eau**, réalisés par des enquêteurs sous la supervision du socio-anthropologue du Gret ;
4. La réalisation **d'enquêtes auprès de 12 personnes déplacées et 12 personnes issues de la population hôte**, par des enquêteurs sous la supervision du socio-anthropologue du Gret.

Chaque composante a fait l'objet d'une méthodologie précise et des canevas d'enquêtes et grilles d'observations ont été élaborés. Ces documents sont présentés en annexes du rapport.

On peut également noter qu'un **procédé de photographie des représentations immédiates** des personnes déplacées a été utilisé. Pour cela, il a été demandé à chaque personne interrogée de fournir 4 mots pour qualifier une personne déplacée.

Analyse des données

Les données recueillies, bien que qualitatives, représentent une masse importante d'informations à lire et à analyser. En dehors des mots recueillis qui ont été traités avec Excel et mis en forme avec Slido **aucun logiciel n'a été spécifiquement utilisé**. Le travail a classiquement consisté à **croiser les informations collectées**, à les regrouper par thématiques, à évaluer les éventuelles spécificités par types d'acteurs ou par territoires, à identifier certaines tendances et à **isoler plusieurs citations pour illustrer les propos**.

2.5.4. LIMITES

Le présent travail comporte plusieurs limites qu'il convient de préciser ici :

- En premier lieu, citons les **limites internes** : il est évident que, malgré un contact régulier avec les équipes opérationnelles du projet et une mission de terrain de deux semaines, **notre regard depuis la France souffre d'un manque de proximité de terrain**, de l'absence d'un dialogue direct et régulier avec les acteurs concernés et d'une connaissance trop courte et insuffisamment approfondie des zones d'intervention. D'où le souhait initial de travailler de concert avec un·e expert·e burkinabé capable de compléter voire corriger notre analyse. On notera en outre que ce travail sur les représentations sociales aurait pu nous amener, par une sorte de mise en abyme, à questionner nos propres représentations sociales à l'égard des personnes déplacées.
- En deuxième lieu, il faut signaler **que l'accès à l'information est une barrière difficile à franchir**. Il s'agit d'un problème classique lié à l'éparpillement des informations entre de multiples acteurs, aux soucis d'archivage, ou encore à la lourdeur administrative pour obtenir l'autorisation d'accéder aux données et rapports – quand ce n'est pas simplement, de la part de certains, un refus implicite de coopérer.
- En troisième lieu, **la qualité de l'information apparait comme un facteur limitant**. En particulier, les données accessibles concernant les déplacés doivent être utilisées avec prudence compte tenu du contexte et des modalités de collecte de ces données fortement dynamiques.
- Enfin, en dernier lieu, la mission de terrain réalisée dans les communes de Ouahigouya et Kongoussi s'est **limitée à la zone urbaine** pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, le projet Nex'Eau, par sa nature et ses objectifs conjoints avec l'ONEA, intervient préférentiellement en zones urbaines et péri-urbaines. La pertinence des résultats de l'étude pourrait donc être discutée en ce qui concerne la zone rurale où la problématique des déplacés et les services d'eau potable recouvre certainement d'autres réalités. Dans la mesure du possible, nous avons essayé ici de faire la distinction.

3. RÉALITÉS ET PERCEPTIONS DES PERSONNES DÉPLACÉES

Nous essayons ci-dessous de mieux comprendre qui sont les personnes déplacées, comment elles sont perçues et comment elles se perçoivent elles-mêmes.

3.1. RÉSULTATS DE LA REPRÉSENTATION IMMÉDIATE

Pour l'exercice de représentations immédiates nous avons essayé de **distinguer celles des personnes interrogées lors de nos entretiens semi-directifs** - essentiellement des acteurs institutionnels, des services, ou des acteurs de l'aide internationale – **celles des personnes déplacées elles-mêmes et celles des populations hôtes** (inclus les gestionnaires de points d'eau enquêtés).



Figure 2. Résultats de l'exercice de représentation immédiate des personnes déplacées, selon les acteurs interrogés lors des entretiens semi-directifs réalisés pendant la mission.



Figure 3. Résultats de l'exercice de représentation immédiate des personnes déplacées selon les personnes déplacées elles-mêmes



Figure 4. Résultats de l'exercice de représentation immédiate des personnes déplacées selon les populations hôtes

La question des besoins (humanitaires) des personnes déplacées est largement mise en avant, ainsi que le mouvement de fuite, mais dans une moindre mesure par les acteurs institutionnels. Le caractère « étranger » des personnes déplacées est plus mis en avant par les populations hôtes que par les acteurs institutionnels qui prêtent plus d'attention à l'état psychologique des personnes déplacées perçues comme stressées, vulnérables, traumatisées et désespérées.

On voit par ailleurs percer chez les personnes déplacées, bien que manière plutôt discrète, un problème de discrimination. Dans une image inversée, quelques populations hôtes perçoivent les déplacés de façon très négative (« ingratitude », « voleur »).

3.2. DES PERSONNES EN SITUATION DE GRANDE VULNÉRABILITÉ

La vulnérabilité est un des premiers critères de représentation des personnes déplacées. Elle fait écho aux situations de besoins humanitaires dans lesquelles se trouvent ces personnes et de leur détresse psychologique. Elle témoigne également du sentiment de compassion des populations hôtes à leur égard. Pourtant, malgré cette vulnérabilité, on constate aussi des dynamiques de résilience et des forces d'initiatives.

3.2.1. DES BESOINS HUMANITAIRES URGENTS

Sans surprise, les personnes déplacées sont d'abord appréhendées, et par toutes les personnes interrogées, comme des personnes vulnérables, ayant tout perdu ou presque, n'ayant, pour la plupart, plus d'activités génératrices de revenus et ayant besoin d'une assistance humanitaire urgente.

Le premier défi d'une personne déplacée, nouvellement arrivée dans un lieu, est de trouver un toit. Certains trouvent refuge, temporairement ou durablement, chez un parent ou chez des contacts éloignés. Les plus aisés louent, achètent ou

« Nous souhaitons avoir de la nourriture, des logements et de l'eau. C'est tout ce que nous demandons à nos autorités pour survivre. »,
Homme déplacé à Kongoussi

construisent une maison et n'appartiennent pas à la catégorie des personnes les plus vulnérables. Les autres enfin se regroupent au sein de camps, plus ou moins formels, dénommés des SAT (Site d'Accueil Temporaire). Ils s'abritent là-bas dans des bâtiments publics ou le plus souvent sous des tentes, malheureusement insuffisantes pour le nombre croissant de personnes. Ces personnes-là apparaissent comme les plus vulnérables. Au sein des familles, des situations hybrides peuvent exister. Ainsi, un homme du SAT de

Lioudougou à Kongoussi, nous a indiqué laisser ses femmes et enfants dormir en tente dans le SAT tandis que lui dormait en ville, chez des connaissances. **Viennent ensuite les problèmes d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la nourriture.** Selon leurs conditions d'hébergement, leurs moyens et leur réseau social, les personnes déplacées ont des accès différents à ces biens et services. **Les personnes qui apparaissent les plus en difficultés sont celles vivant dans les SAT.**

On comprend ainsi que **la première assistance humanitaire recherchée et apportée est celles fournie par les populations hôtes.** Par « hospitalité », « compassion » ou « devoir moral », elles cherchent à venir en aide à leurs familles, leurs villages, ou parfois simplement à des inconnus qu'elles considèrent comme leurs « frères et sœurs ». C'est un **sentiment d'empathie** à l'égard de personnes à qui elles s'assimilent qui les poussent à apporter leur aide.

Viennent ensuite l'État et les ONG qui, dans le cadre de leurs missions, cherchent, autant que possible, à apporter une aide organisée, **rapide et ciblée pour les populations vulnérables, celles-ci étant déterminées à partir de listes établies par l'Action Sociale.**

Pourtant, comme nous l'avons vu en introduction ce sont plus de 3,5 millions de personnes qui sont aujourd'hui identifiées comme personnes dans le besoin, bien au-delà des « seuls » 1,8 millions de personnes déplacées. Les millions supplémentaires **concernent donc aussi les populations hôtes, soit parce que certaines étaient déjà vulnérables avant la crise, soit parce que la crise a entraîné le basculement dans la pauvreté** des certaines personnes, du fait de l'augmentation importante des prix, ou parce que les familles ayant accueilli des personnes déplacées ont partagé leurs ressources et capitaux, au point de tomber elles-mêmes dans le besoin.

Ainsi, les populations déplacées sont pour la plupart des personnes vulnérables, ayant des besoins humanitaires urgents mais ne sont cependant pas les seules.

3.2.2. DES PERSONNES TRAUMATISÉES ET DÉBOUSSOLÉES

Toutefois, les personnes déplacées paraissent plus vulnérables que les populations hôtes par ce qu'elles ont quitté, perdu ou vécu.

Certains déplacés viennent de villages ayant subi des **attaques de groupes armés.** Ils ont souvent perdu des membres de leurs familles. Ce sont des survivants, traumatisés. **D'autres ont fui par prévention ou après des menaces de groupes armés,** voyant les villages voisins attaqués et jugeant la zone de moins en moins sûre. Si les premiers sont évidemment plus traumatisés que les autres, ceux-ci le sont également ne serait-ce parce qu'ils ont dû tout quitter précipitamment et que bien souvent, les familles ont éclaté. **Dans les deux cas, ces personnes sont habitées par la peur.**

« Nous ne sommes pas fiers de vivre dans ces conditions. Beaucoup d'entre nous n'ont pas réussi à surmonter leur faillite et ils en sont morts. Certains sont traumatisés »
Homme déplacé à Kongoussi

« . Ils ont traversé des situations difficiles. Ils ont vu des cadavres sur leur chemin, ils ont vu des proches mourir. Plein sont traumatisés. Nous essayons souvent de les comprendre, mais c'est pas simple »
Femme accueillant des déplacés à Ouahigouya

Des programmes humanitaires sur la santé mentale ont été mis en place et des centres d'écoute ont été ouverts mais, là encore, les besoins sont gigantesques et submergent les capacités de réponses. Par ailleurs, **accueillir des personnes traumatisées n'est pas une chose évidente**, en particulier dans un contexte de crise générale affectant tout un chacun. Ainsi, un spécialiste santé mentale de l'ONG HI témoigne : « Certaines partent vers des services étatiques mais ne trouvent pas l'accueil ou l'écoute. Elles se sentent parfois humiliées. ».

Enfin, contrairement aux populations hôtes, **les personnes déplacées ont été littéralement déracinées. Elles se retrouvent dans des endroits qu'elles ne connaissent pas forcément**, voire pour certaines, n'avaient jamais vécu en ville. Elles étaient agriculteurs ou éleveurs et leurs arrivées dans un espace urbain, aux relations sociales plus ténues qu'en zone rurale, peuvent être une source de stress supplémentaire.

3.2.3. MAIS PAS SANS AGENTIVITÉ ?

Pourtant, **les déplacés ne sont pas passifs**. Ils ont besoin d'assistance et en aimeraient bien sûr davantage **mais ils savent également s'organiser**. Plusieurs exemples témoignent de cette agentivité qui mériteraient d'être mieux comprise et mieux prise en compte dans les programmes humanitaires et de développement.

A Kongoussi, sur le SAT de Lioudougou, les organisations humanitaires ont construit un point d'eau aux populations qui fournit malheureusement un débit largement insuffisant au regard de leurs besoins. Cette situation aurait pu conduire à des tensions entre déplacés autour du point d'eau. A la place, **les populations ont spontanément constitué un comité de point d'eau qui a défini un zonage du SAT et instauré un système de « tours d'eau par quartier » pour organiser la collecte d'eau et limiter l'attente au point d'eau**. Cette organisation commune n'émane pas de l'intervention d'un acteur extérieur – pas même du gestionnaire du site ! - mais est bien une **initiative endogène, basée sur l'expérience passée des communautés et sur la capacité de dialogue** entre déplacés du SAT.

Chacune de leur côté, **les personnes déplacées tentent également de trouver un travail ou de gagner un peu d'argent**. Vente de bois, de condiments, orpaillage ou tâches domestiques chez des particuliers, les déplacés ne restent pas à attendre une aide humanitaire – de toute façon insuffisante – et **s'activent pour subvenir à leurs besoins**.

3.3. DES PERSONNES EN MOUVEMENT INCERTAIN

Bien sûr, **ce qui caractérise une personne déplacée est également - et par définition - son mouvement**. Mais contrairement au mot « migrant », issu du participe présent et révélateur d'une action, le mot déplacé, issu du participe passé, **sous-entend un état** : la personne ne *s'est* pas déplacée ; **elle a été déplacée**. En outre, cette dénomination soulève au moins deux autres questions :

- Celle de la temporalité : **jusqu'à quand un déplacé peut-il être considéré comme tel ? Et selon qui ?**
- Celle de la spatialité : **où se termine le déplacement ? et combien de mouvements (au sens de trajets) cela suppose ?**

3.3.1. UN OU DES DÉPLACEMENTS

Les déplacés n'effectuent pas toujours un seul trajet. Au contraire, **comme ils sont en mouvement pour quitter une zone, et non pas pour rejoindre spécifiquement une destination, il arrive bien souvent qu'ils fassent plusieurs trajets**, au gré des circonstances.

Ils cherchent d'abord à aller dans un endroit proche, où ils se sentent en sécurité et où ils connaissent quelqu'un susceptible de les accueillir temporairement. **Mais le temporaire s'installant dans la durée, il arrive qu'ils doivent reprendre la route**, soit parce que l'hôte ne peut plus ou ne veut plus les héberger, soit parce que le contexte sécuritaire se dégrade, soit encore parce qu'ils envisagent d'autres opportunités ailleurs. Plusieurs personnes déplacées enquêtées ont ainsi indiqué avoir d'abord fait un séjour dans un village voisin, avant de rejoindre la ville la plus proche.

Quand les personnes déplacées sont enregistrées, les services d'action sociale renseignent le lieu de provenance des personnes. Mais quand une personne déplacée, ayant effectué un deuxième déplacement, s'enregistre à nouveau, le système « écrase » le précédent fichier. Par ailleurs, si cette personne ne s'enregistre pas à nouveau, il n'est pas possible de savoir qu'elle est partie. En d'autres termes, **le système actuel ne permet pas de suivre les déplacements de manière dynamique, ce qui n'est pas sans poser problème pour les acteurs de l'aide.**

Finalement, pour de nombreuses personnes, le déplacement **implique implicitement un autre déplacement** : celui du retour jusqu'au lieu de départ.

3.3.2. EN ATTENTE D'UN RETOUR OU EN PHASE D'INTÉGRATION

C'est probablement **par le retour qu'une personne déplacée s'affranchirait de son statut de déplacé** et c'est pour la plupart, le souhait le plus cher : « pouvoir rentrer chez soi pour retrouver sa vie ».

« Quand j'ai accueilli des personnes déplacées, je n'avais pas imaginé un instant qu'elles seraient encore présentes aujourd'hui dans la commune. »,
Femme à Kongoussi

Quand cette perspective est envisagée, le déplacement et l'accueil des déplacés ne sont alors vécus que comme des « événements temporaires ». Il s'agit simplement d'attendre le « bon moment » pour rentrer. Or, il n'est pas

simple de définir quel sera ce moment opportun. Dans la commune de Kongoussi, il semble que plusieurs personnes déplacées aient tenté de retourner dans leurs villages, **par espoir que la situation se soit améliorée là-bas, ou par désespoir au regard de leurs condition de vie actuelle.** Malheureusement, la situation sécuritaire se dégradant, ces retours n'ont été que de courtes durées et les personnes ont de nouveau fui. **Les déplacements peuvent alors correspondre à des mouvements pendulaires.**

Il y a aussi des personnes déplacées qui, **idéalement souhaiteraient rentrer chez elles, mais estiment que ce sera difficile voire impossible.** Ces personnes sont conscientes des changements profonds qui ont déjà eu lieu dans leurs territoires, devenues zones de guerre (personnes disparues, pillages, destruction, terrains minés, etc.). En outre leurs familles ont souvent été complètement disloquées.

« Repartir c'est risqué parce que nous savons que nos champs et concessions ont été minés d'explosifs. »,
Femme déplacée, à Ouahigouya

Enfin, **d'autres déplacés, souvent plus aisés ou disposant d'un tissu social plus étoffé, ont préféré chercher à s'intégrer dans leur nouveau lieu de vie.** Ils ont alors souvent fait une croix sur un hypothétique retour et

concentrent leurs efforts pour tout reconstruire, à commencer par leur logement et leur emploi. Certains y voient même une opportunité économique.

« A long terme, nous nous voyons dans nos villages car toutes choses à une fin. »
Femme déplacée, à Kongoussi »,

De nombreux discours affichent un optimisme, plutôt surprenant compte tenu de l'évolution actuelle de la situation. Populations déplacées, populations hôtes et même les autorités s'accrochent à l'idée de retours, dans une **attitude parfois proche du déni**.

Malgré cela, la plupart des personnes déplacées souhaiteraient trouver un travail pour subvenir à leurs besoins, sans nécessairement que cela signifie qu'elles cherchent à s'intégrer. Mais **les possibilités d'emploi sont maigres, voire inexistantes** et les programmes humanitaires qui essaient de gérer les besoins vitaux, ne développent pas ou peu de programme de formation professionnelle.

Enfin, il semble important de soulever un dernier point, rarement discuté : celui de la relocalisation. En effet, comme on le verra par la suite, la problématique des déplacements peut devenir localement une problématique démographique, mettant en exergue des **capacités d'accueil saturées**. **Il serait donc utile de s'interroger sur les zones d'accueil les plus favorables**, celles, où les personnes déplacées pourraient effectivement prendre un nouveau départ, avoir de la terre, construire un logement, travailler, etc. Cette réflexion stratégique pourrait ensuite conduire à la mise en place de politiques publiques incitatives pour encourager et accompagner l'installation dans les zones identifiées.

3.3.3. EN ATTENDANT D'ÊTRE DÉPLACÉ...

Mais on aurait tort de croire qu'il y a d'un côté les personnes déplacées et de l'autre les populations hôtes. **Compte tenu de l'extension des zones d'insécurité, il arrive que des populations hôtes deviennent elles-mêmes des personnes déplacées**. C'est ce qui s'est passé pour un grand nombre d'habitants de Titao. En décembre dernier, alors qu'un blocus de la ville se mettait en place, de nombreuses populations ont fui vers les communes de Ouahigouya et Séguénéga.

« Aujourd'hui c'est eux qui sont dans le besoin mais nous ignorons notre sort pour le moment »,
Gestionnaire d'une borne fontaine de l'ONEA,
Kongoussi

Qui peut affirmer que son lieu de vie ne sera pas bientôt affecté à son tour ? Sur ce point, certains font preuve de prudence quand d'autres préfèrent ne pas y penser. Ainsi l'AUE (Association d'Usagers de l'Eau) du village de Kourpelle (commune de Kongoussi)

a expliqué les actes de solidarités de son village à l'égard des déplacés autant par une obligation morale que par une projection de ce que pourrait être leur propre futur.

« Si tu es intelligent c'est mieux de tisser de bonne relation avec les PDI parce que nous pouvons un jour nous retrouver dans la même situation »
Homme de la population hôte, Ouahigouya

« Si le terrorisme continu, nous allons tous être des PDI et la vie n'aura plus de sens. »
Femme de la population hôte, Ouahigouya

L'empathie, c'est-à-dire la capacité de se mettre à la place de l'autre, est ainsi **exacerbée par l'appréhension des populations hôte à se retrouver prochainement dans la situation de personnes déplacées**, ce qui n'a rien d'improbable.

La conscience de cette dynamique génère bien souvent de la compassion des populations hôtes mais aussi de la crainte, voire du rejet.

3.4. PARFOIS MAL PERÇUES

Vulnérables, traumatisées et perdues, les personnes déplacées n'en sont pas moins **perçues avec méfiance par certains quand elles ne sont pas simplement rejetées.**

3.4.1. UN RISQUE SÉCURITAIRE POUR LE TERRITOIRE

Le risque sécuritaire grandissant et l'arrivée massive de déplacés génère des craintes au sein des territoires d'accueil. En particulier, **le risque de voir des terroristes infiltrer la population est jugé très fort**, que ce soit par les populations hôtes, déplacées, les autorités ou les acteurs de l'aide qui redoublent de prudence.

Le risque étant réel, **un climat de défiance s'est installé** et cohabite étrangement avec toute l'hospitalité soulignée précédemment. Les comportements oscillent donc de l'un à l'autre : une même personne pourra accueillir des déplacés chez elle et se méfier de certains autres, ou bien même, avec

« Les terroristes sont parmi nous. Ce sont nos frères, nos sœurs »
Homme de la population hôte, Kongoussi

le temps, se méfier de ceux qu'elles accueillent et mettre un terme à son hospitalité. **La méfiance s'installe jusque dans les familles et entache profondément les liens sociaux.**

3.4.2. DES PERSONNES QUI CAPTENT LES RESSOURCES

Les personnes déplacées sont également parfois **mal perçues en raison des ressources qu'elles captent et consomment, réellement ou supposément, et comparativement aux autres.** En effet, dans un contexte de rareté des ressources et de manque (eau, nourriture, argent), certaines personnes – qu'elles soient hôtes ou déplacées – cherchent à capter le maximum au dépend des autres. Le phénomène n'est pas nouveau et le **problème des « passagers clandestins »** existe dans bien d'autres contextes, pas nécessairement en crise. Il **génère classiquement des sentiments d'injustice et, en réaction, des dynamiques d'individualisme**, sapant l'action collective.

Dans le contexte du Burkina Faso, **le sentiment d'injustice s'exprime par les populations hôtes à l'égard des personnes déplacées car elles sont perçues comme la population captant la plus grande partie de l'aide distribuée par l'État et les ONG.**

« Les personnes déplacées ne veulent plus se battre pour travailler afin d'avoir à manger car elles sont souvent ravitaillées par les ONG »
Homme de la population hôte, Ouahigouya

Ce sentiment d'ingratitude et d'injustice **est exacerbé par le fait que certaines familles hôtes ont largement partagé leurs ressources avec les déplacés** mais n'ont pas bénéficié de la moindre aide. Une fois bénéficiaire de l'aide, il arrive apparemment que certains déplacés refusent de la partager avec leurs familles hôtes. Pire, des enquêtés parmi la population hôte mentionnent des vols. Aussi, **la perception d'inégalités** entre différentes catégories de personnes, plus précisément entre personnes déplacées et les populations hôtes, **fragilise la volonté d'accueil.** Certains considèrent hôtes vont jusqu'à considérer que les déplacés sont devenus capables de subvenir à leurs besoins grâce à l'aide humanitaire, ou encore qu'eux-mêmes sont devenus « plus PDI que les PDI ».

3.4.3. DES PERSONNES DISCRIMINÉES

Comme cela a été souligné lors d'un entretien, la situation s'apparente finalement à ce que vivent les réfugiés en Europe. Ces personnes « étrangères » sont perçues comme menaçantes, profiteuses, en particulier celles qui ne nous ressemblent pas. Ainsi **s'expriment des formes de discriminations, qui s'appuient bien souvent sur des préjugés préexistants.**

Au Burkina Faso, les discriminations portent essentiellement sur des facteurs d'appartenance communautaire ou ethnique, et dans une moindre mesure sur des facteurs d'appartenance religieuse. Il a, par exemple, été rapporté qu'à plusieurs reprises, une communauté n'avait pas été acceptée sur un site, vraisemblablement du fait de son appartenance ethnique. Ce phénomène est étayé par certains discours d'enquêtés accusant sans complexe la communauté peule des pires maux. Du reste, ces discours sont parfois portés par des déplacés envers d'autres déplacés. À Youba (commune de Ouahigouya), les communautés déplacées peules et mossi se sont installées dans des endroits distincts et les derniers accusent les premiers d'être à l'origine des conflits.

On ne s'étonnera donc pas que certaines personnes déplacées se sentent discriminées, et pas toujours du fait de leur appartenance ethnique ou religieuse, mais simplement par leur statut de déplacés.

« On nous traite de parasites, sales et répugnant, de fougueux, de fou, d'irrespectueux, de voleur »,
Déplacée vivant dans une famille hôte de
Ouahigouya

3.5. PERSONNES ABSTRAITES, PERSONNES INVISIBLES

Si de nombreux qualificatifs viennent décrire les personnes déplacées, d'autres témoignent plutôt de la difficulté – voire de l'impossibilité – de les caractériser précisément.

3.5.1. UN ACRONYME ET DES CHIFFRES

Pour de nombreux travailleurs de l'aide internationale, en particulier pour les étrangers, les personnes déplacées sont d'abord un acronyme, « les PDI » (pour Personnes Déplacées Internes) et ensuite un chiffre, celui toujours croissant annoncé par le CONASUR et par les rapports, ensuite désagrégés selon certains critères.



Figure 5. Les nouvelles cartes d'identification des personnes déplacées internes au Burkina Faso

Dans un objectif louable de recensement et de suivi des personnes déplacées, visant à améliorer la qualité de l'aide apportée, des cartes d'identification de « personnes déplacées internes » ont été produites par le CONASUR et sont distribuées par l'Action Sociale sur le terrain. **Chaque déplacé peut maintenant être identifié à l'aide d'un numéro.** L'exercice d'enregistrement n'en reste pas moins difficile : certains déplacés ne sont pas recensés, tandis que des populations hôtes s'enregistrent pour pouvoir bénéficier de l'aide humanitaire ; les informations sont parfois insuffisamment précises et rarement mises à jour ; la circulation des données (entrées via Kobo) est ralentie par des procédures, parfois entravées par des personnes, ou simplement impossible quand le réseau internet est coupé (souvent à dessein par les groupes armés, comme dans la

province du Soum). Ces difficultés de gestion de l'information contribuent, bien involontairement, à déshumaniser les personnes déplacées.

« Personne théorique » ou « abstraction », pour certains acteurs de l'aide internationale, il semble difficile de savoir finalement qui sont ces personnes, pourtant souvent principales bénéficiaires de leurs programmes. L'éloignement du terrain de certains acteurs accentue encore ce sentiment de méconnaissance et de malaise, certains expatriés racontant n'avoir jamais pu ni rencontrer ni discuter, ne serait-ce qu'une seule fois, avec une personne déplacée.

3.5.2. DES PERSONNES INDISTINCTES

Si l'Action Sociale a autant de mal à enregistrer les personnes déplacées, c'est bien parce que la distinction entre personnes déplacées et population hôte est loin d'être évidente. En dehors des sites qui délimitent des zones géographiques regroupant des personnes déplacées, il n'existe pas de critères apparents pour caractériser ces personnes, ni même de critères économiques puisqu'il y a également parmi les personnes résidentes des personnes pauvres et démunies. Ainsi, lors des observations menées aux points d'eau, les enquêteurs ne se disaient pas capables de distinguer les usagers entre eux.

Néanmoins, la plupart des populations hôtes et des populations déplacées estiment être capables de « se reconnaître ». Certains soulignent l'habillement et les bagages supposément caractéristiques des personnes déplacées, mais c'est surtout par la connaissance fine et ancienne du tissu social de leur quartier qu'ils s'appuient pour distinguer les personnes déplacées, des populations hôtes. En d'autres termes, les personnes hôtes sont celles qu'ils reconnaissent. A contrario, les personnes non reconnues sont identifiées comme des personnes déplacées.

3.5.3. UNE DÉFINITION POREUSE

Finalement, la distinction entre populations hôtes et populations déplacées existe-elle ? Il serait évidemment pratique de pouvoir s'appuyer sur une typologie claire mais la réalité est nécessairement plus complexe. L'aide internationale raisonne beaucoup en termes de « ménages », en cherchant autant que possible à les qualifier afin de pouvoir répondre correctement à leurs besoins. Pourtant on constate que certains ménages peuvent être considérés à la fois comme déplacés et comme hôtes. C'est en particulier le cas de certaines familles polygames, résidant en partie dans un village et en partie dans une ville. C'est aussi le cas de commerçants travaillant en ville mais ayant leurs familles au village. La composition du ménage - généralement défini comme un groupe d'individus vivant dans le même logement et partageant leurs repas - peut alors fluctuer dans le temps.

Éléments à retenir du chapitre 3. Réalités et perceptions des personnes déplacées

- Les personnes déplacées sont plurielles et leurs conditions de vie dans les territoires d'accueil varient énormément, en particulier selon leur capital social.
- Les personnes déplacées vivant dans les SAT apparaissent comme les personnes déplacées les plus vulnérables.
- Les personnes déplacées ont une vulnérabilité particulière en raison des traumatismes vécus et des pertes de repères.
- Il existait déjà des populations vulnérables parmi les populations hôtes ; en outre des familles hôtes se sont conséquemment appauvries avec la crise.
- Les personnes déplacées sont également force d'initiative et peuvent s'appuyer sur des approches communautaires pour s'auto-organiser.
- Certaines personnes déplacées se sont déplacées plusieurs fois mais cela n'est pas visible via les mécanismes actuels de suivi.
- La plupart des personnes déplacées souhaitent retourner dans leurs lieux d'origine.
- Les actuelles populations hôtes pourraient être les personnes déplacées de demain.
- Par assimilation avec le phénomène à l'origine de leur départ, les personnes déplacées sont parfois perçues comme un risque pour le territoire d'accueil et subissent alors des formes de discriminations ou même des attaques.
- Dans les représentations collectives les personnes déplacées sont celles qui captent la majorité de l'aide apportée par l'État et les ONG.

Recommandations :

- Éviter de cibler des bénéficiaires selon leurs statuts (de déplacés ou de populations hôtes)
- Définir plutôt des programmes d'aide selon des critères de vulnérabilité uniquement.
- Valoriser et s'appuyer sur des dynamiques communautaires pour l'organisation, en particulier dans les SAT.
- Identifier et déconstruire les discours discriminants pour favoriser la cohésion sociale.

4. EFFETS DES DÉPLACEMENTS MASSIFS ET RAPIDES

Une des sous-questions de recherche concernait l'effet de la présence des déplacés dans les communes d'intervention, sur l'accès à l'eau potable et plus généralement sur l'urbanisation, les services d'eau potable et la cohésion sociale. Nous examinons donc ci-dessous ces éléments.

4.1. UNE ACCÉLÉRATION SANS PRÉCÉDENT DE LA CROISSANCE URBAINE

4.4.1 LES DÉPLACÉS VIENNENT EN VILLE

Les déplacements de populations au Burkina Faso se traduisent d'abord et avant tout par une **croissance urbaine fulgurante**.

Les personnes déplacées viennent en effet **chercher la sécurité dans les territoires urbains**, moins impactés que le milieu rural par la crise sécuritaire et perçus – à juste titre - comme des zones mieux protégées par l'État. On l'a vu, ces déplacements peuvent se faire en plusieurs étapes, via des villages mais se terminent souvent dans des villes, dernier refuge contre les violences. On notera toutefois **l'exception de la capitale, théoriquement interdite d'accès aux déplacés**.

C'est aussi là que certains retrouvent des membres de leurs familles, plus ou moins éloignées. Par un jeu de connexions sociales, il est effectivement plus probable pour une personne déplacée de retrouver des connaissances, susceptibles de les aider voire de les accueillir, sur ces territoires. Quand les déplacements sont anticipés, il peut arriver qu'un premier membre de la famille - souvent un homme - parte d'abord en ville pour identifier des connaissances et potentiel logement. Puis, il retourne chercher sa famille pour les amener en ville. Dans d'autres cas, les femmes et enfants se retrouvent déplacés, tandis que les hommes restent se battre ou « partent à l'aventure », c'est-à-dire désertent le foyer familial.

Pour ces personnes, venues majoritairement du monde rural, il **n'est alors plus possible d'exercer leurs activités agro-pastorales**. Certains essaient de retrouver quelques lopins de terre **mais le foncier est saturé**. En quittant leurs villages, en plus des pertes humaines, les déplacés ont donc perdu, leur logement, leurs biens mais aussi leur travail.

Enfin, ce sont également leurs **repères culturels et sociologiques qu'ils ont perdus**. La vie en ville est évidemment très différente de celle en zone rural : plus de personnes et d'inconnus, plus d'anonymat, plus de bruits, et surtout une sédentarité à laquelle certaines personnes déplacées, auparavant nomades, ne sont pas habituées. **Les déplacés se retrouvent parfois perdus**, noyés dans la ville, sans savoir avec qui et comment dialoguer. En somme, ce bouleversement **nécessite un temps d'acculturation**, d'autant plus compliqué pour des personnes démunies et particulièrement vulnérables.

« On sous-estime le fait qu'on est dans une crise foncièrement urbaine »,
Agent du HCR

« C'est comme une vie à zéro »,
Femme de Kongoussi, au sujet des personnes déplacées

4.4.2 ÉTALEMENT URBAIN

Mais que signifient spatialement ces arrivées massives de population pour le territoire urbain ? Il semble qu'elles aient entraîné à la fois une **extension géographique de la zone urbaine** et une **augmentation de la densité de population**.

Les analyses territoriales réalisées par l'ONG REACH en 2021 (voir figure ci-dessous) montrent **l'étalement urbain** provoqué par ces déplacements dans les villes de Ouahigouya et Kongoussi. Depuis lors, de nouveaux déplacés sont encore arrivés et malgré la pénurie foncière l'étalement s'est vraisemblablement poursuivi, en **particulier dans les quartiers non-lotis**, là où des familles hôtes, chefs coutumiers, ou municipalités avaient encore du foncier disponible pour accueillir des personnes déplacées. Mais **ces nouvelles installations, réalisées en urgence, de manière spontanée et non organisée, ne respectent aucune règle d'urbanisme**, rendant ensuite particulièrement compliqué l'aménagement urbain (on doit alors souvent détruire pour reconstruire). Et de fait, en raison de la dynamique fulgurante, **l'extension de la ville n'a pas été suivie par l'extension de la zone de couverture des services**. Par exemple, l'absence de réseau de drainage d'eau pluviale, conjuguée à l'augmentation de l'intensité des épisodes pluvieux, entraîne une plus **grande vulnérabilité aux inondations**, en particulier dans les SAT.

« Déjà tous les espaces verts sont occupés. Il n'y a plus d'espace à Kongoussi. »,
Homme vivant à Kongoussi

Il est intéressant de se rappeler qu'en 2014, à la suite du renversement du régime de Blaise Compaoré, en raison d'abus et détournements de fonds avérés dans plusieurs communes, le gouvernement avait annoncé que **« la mise en œuvre d'opérations à caractère foncier (lotissement, attributions de parcelles...) [était] suspendue jusqu'à nouvel ordre »** dans toutes les communes du pays. Levée en 2018, ces mesures ont eu un impact majeur sur le développement des villes. Cette perspective historique témoigne également de **l'antériorité de la problématique foncière par rapport à la crise sécuritaire**, qui ne fait que l'exacerber.

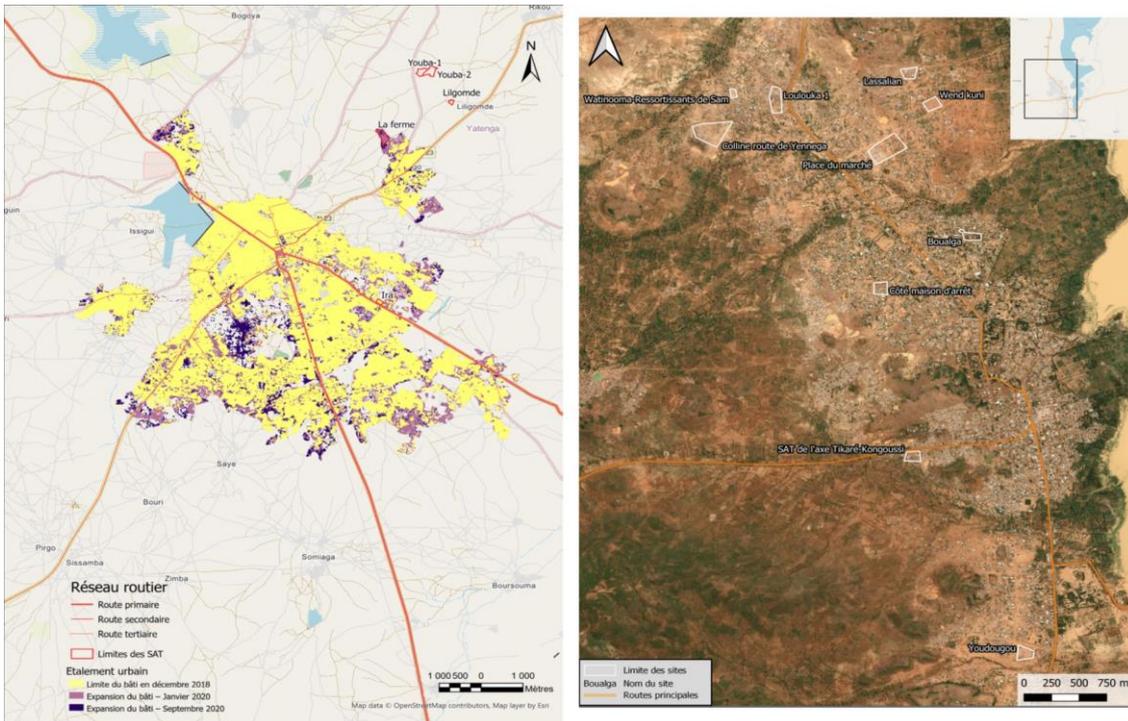


Figure 6. Analyse de l'étalement urbain de la ville de Ouahigouya (à gauche) et de Kongoussi (à droite) ; source : REACH, janvier 2021 et mars 2021)

Parallèlement à cette extension urbaine, le **nombre de personnes par foyer a également augmenté et avec elle, la densité de populations**. En accueillant des personnes déplacées, l'espace disponible par personne au sein de chaque ménage a mathématiquement diminué. Quant aux abris dans les SAT, ils sont largement insuffisants au regard du nombre de personnes. La promiscuité est telle que, d'après plusieurs personnes enquêtées, cela génère des conflits intra-familiaux et des violences conjugales.

À nouveau, cette problématique n'est pas complètement nouvelle. En 2018, en parallèle de la levée de la suspension des lotissements, le gouvernement avait annoncé qu'il examinerait la possibilité d'une réduction de la taille des parcelles, « à cause de la densité de la population [et afin de] satisfaire le maximum de demandeurs »¹⁰.

Cette croissance urbaine effrénée, porteuse de problèmes d'aménagement urbains durables **hypothèque ainsi toute chance de développement cohérent en milieu urbain et met en péril la cohésion sociale**. Ce constat devrait conduire à ouvrir la **réflexion sur des solutions territoriales, dans et hors les villes**, pour se donner le temps et l'espace de construire de manière cohérente et planifiée. Une idée suggérée lors d'un entretien serait par exemple de mener un travail de restructuration urbaine avec le ministère de l'urbanisme, en s'appuyant sur des images satellites pour évaluer les potentiels et les contraintes d'aménagement en zone non loties. Dans tous les cas, il sera nécessaire de désengorger les villes vers les villages, ou du moins vers des petites villes, au fur et à mesure. Pour ce faire, il faudra à la fois des politiques publiques incitatives et des mesures pour garantir la sécurité dans ces zones.

4.4.3 ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE

En somme, cette **croissance urbaine est comparable à « un choc démographique »**. En effet, à l'augmentation démographique « classique » des zones urbaines au Burkina Faso (natalité, mortalité et solde migratoire) - déjà importante puisque les taux de croissance annuels de la population urbaine sont estimés, par la Banque Mondiale, entre 4,9% et 5,9%¹¹, - s'ajoutent maintenant les personnes déplacées.

A partir des données du RGPH de 2006 (INSD, 2008) et 2019 (BCR, 2020), nous avons pu **calculer le taux de croissance démographique annuel**. Il serait de **4,24% pour la commune de Kongoussi et de 3,66% pour la commune de Ouahigouya**. Cela nous a ensuite permis d'estimer la population de chaque commune pour 2022, hors arrivée de personnes déplacés (nous parlerons donc de la « population hôte »).

Tableau 1. Évolution démographique des communes de Kongoussi et Ouahigouya (sans PDI)

Communes	Kongoussi	Ouahigouya
Population en 2006 (RGPH 2006)	70 840	125 030
Population en 2019 (RGPH 2019)	121 585	199 387
Taux de croissance démographique annuel entre 2006 et 2019	4,24%	3,66%
Population hôte estimée en 2022	137 727	222 060

Ainsi, en 2022, la population hôte est estimée à environ 137 700 personnes dans la commune de Kongoussi et à 222 000 personnes dans la commune de Ouahigouya.

¹⁰ <https://www.agenceecofin.com/gouvernance/0304-55798-le-burkina-faso-leve-la-suspension-des-lotissements>

¹¹ D'après les données de la Banque Mondiale, le taux de croissance de la population urbaine au Burkina Faso serait passé de 5,9% en 2007 à 4,8% en 2021 (<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/sp.urb.grow?end=2021&locations=BF&start=1980>)

Mais ces données à l'échelle communale ne sont pas suffisantes pour refléter les dynamiques démographiques à l'échelle des zones urbaines vers lesquelles afflue la grande majorité des déplacés.

Le RGPH de 2006 indique, pour chaque commune, la part de population rurale et celle de population urbaine. Malheureusement ce niveau de désagrégation n'apparaît pas dans le RGPH de 2019. Pour l'estimer, nous avons donc considéré deux hypothèses de calcul : d'abord que le nombre de personnes déplacées arrivées dans les zones urbaines, entre 2006 et 2019, était négligeable ; ensuite que la croissance démographique urbaine de chaque commune avait suivi les taux de croissance estimés par la Banque Mondiale. Nous obtenons donc les résultats suivants :

Tableau 2. Evolution démographique des parts urbaines et rurales des communes de Kongoussi (KGS) et Ouahigouya (OHG) jusqu'en 2019, sans arrivée de PDI (* données de la Banque Mondiale ; ** données ici des RGPH ; le reste des chiffres fait l'objet de calculs)

année	taux de croissance annuel pop urbaine*	pop KGS tot	pop KGS urbain	pop KGS rural	pop OHG tot	pop OHG urbain	pop OHG rural
2006		70 840 **	25 172 **	45 668 **	125 030 **	73 153 **	51 877 **
			36%	64%		59%	41%
2007	5,9%		26 657			77 469	
2008	5,3%		28 070			81 575	
2009	5,3%		29 558			85 898	
2010	5,3%		31 124			90 451	
2011	5,3%		32 774			95 245	
2012	5,2%		34 478			100 198	
2013	5,2%		36 271			105 408	
2014	5,2%		38 157			110 889	
2015	5,1%		40 103			116 544	
2016	5,1%		42 148			122 488	
2017	5,0%		44 256			128 613	
2018	5,0%		46 468			135 043	
2019	4,9%	121 585 **	48 745	72 840	199 387 **	141 660	57 727
			40%	60%		71%	29%

En 2019, les populations urbaines (hôtes) de Kongoussi et Ouahigouya correspondraient donc respectivement à environ 40% et 71% de la population de chaque commune.

Reste maintenant à considérer l'arrivée des personnes déplacées. Pour cela, nous avons utilisé les données du CONASUR (à la date du 31 mars 2022). Nous avons en outre considéré que les personnes déplacées étaient toutes allées en zone urbaine. Il s'agit d'une hypothèse forte, approximative (puisque nous savons que certains déplacés sont allés en zone rurale) mais qui paraît raisonnable en ordre de grandeur.

En utilisant à nouveau les taux de croissance annuel de la population urbaine, fournis par la Banque Mondiale, et les estimations de la population hôte de 2022 (cf. tableau 1.), nous obtenons les résultats suivants :

Tableau 3. Évolution démographique de Kongoussi et Ouahigouya entre 2019 et 2022, avec prise en compte des déplacés pour l'année 2022 (* données de la Banque Mondiale avec une extrapolation pour 2022).

année	détails	taux de croissance annuel pop urbaine *	pop KGS urbain + rural	pop KGS urbain	pop KGS rural	pop OHG urbain + rural	pop OHG urbain	pop OHG rural
2020	pop hôte	4,9%		51 134			148 602	
2021	pop hôte	4,8%		53 588			155 735	
2022	pop hotte	4,8%	137 727	56 161	81 566	222 060	163 210	58 850
	PDI			60 921			112 943	
	pop tot (hôte + PDI)			117 082			276 153	

On voit qu'à Kongoussi et Ouahigouya, les personnes déplacées représenteraient respectivement 52% et 41% de la population urbaine. Notons que nous avons choisi de ne pas calculer la population totale de chaque commune (urbaine et rurale), considérant qu'il n'était pas possible, avec notre niveau d'information, de savoir dans quelle mesure les personnes déplacées arrivées en zone urbaine venaient de la zone rurale de la même commune ou bien d'une autre commune.

Enfin, nous pouvons calculer, pour chaque commune, le taux de croissance annuel moyen de la population urbaine entre 2019 et 2022 (noté t), à partir de la

$$\text{formule suivante : } t = \sqrt[3]{\frac{\text{Pop urb 2022}}{\text{Pop urb 2019}}} - 1$$

Finalement, pour les villes de Kongoussi et Ouahigouya, ces taux de croissance annuels - qui caractérisent le choc démographique évoqué - seraient donc respectivement de 34% et 25%, à comparer avec les taux de croissance de la population urbaine donnés par la Banque Mondiale, hors contexte de crise.

Bien sûr, ces chiffres sont à considérer avec la plus grande précaution puisqu'ils masquent une **variabilité temporelle très forte**, liée aux arrivées massives et soudaines. Par ailleurs, il existe un **niveau d'incertitude important** sur les données utilisées et le **calcul s'est appuyé sur des hypothèses fortes**.

Mais en dehors de ces estimations, basées sur des calculs, **quelle est l'impression des habitants et autorités des villes concernées ?** Lors de notre mission en février 2022, le préfet de la zone mentionnait 130 000 déplacés et le service d'Action Sociale, 140 000, quand la base de données du CONASUR indiquait 98 053 personnes déplacées Malgré les différences d'appréciation, ces chiffres témoignent d'un **sentiment de saturation de l'espace, et de son corollaire, l'incapacité d'accueillir de nouvelles personnes**. Peut-être est-ce ainsi qu'il faut interpréter le discours de certaines autorités affirmant que la « crise a atteint son plafond » et prédisant que le nombre de déplacés va maintenant diminuer.

« Si le nombre de personne doit s'accroître, il se peut que l'eau vienne à manquer ou à causer de sérieux problème dans l'avenir sur ce site »,
Homme déplacé vivant dans un SAT à Ouahigouya

« Nous appréhendons difficilement de nouvelles arrivées de déplacés car les terres ne sont plus disponibles pour les accueillir ainsi que la disponibilité de l'eau »,
Gestionnaire de point d'eau, Kongoussi

Ce sentiment n'est toutefois pas unanimement partagé et certains membres de la population hôte estiment qu'« il y aura toujours de l'espace » pour accueillir les personnes et que l'entraide primera.

En attendant, outre la problématique d'aménagement urbain, la démographie locale fait peser une **pression lourde sur les ressources naturelles du milieu**, et pas que sur les ressources en eau. Par exemple, la coupe de bois a beau être normalement interdite, le besoin en énergie des déplacés (principalement pour la cuisson) est tel que les eaux et forêts ont décidé de fermer les yeux.

4.2. UN ACCÈS À L'EAU DE PLUS EN PLUS DISPARATE

4.2.1. PLUS D'UTILISATEURS, PLUS DE PANNES... ET PLUS DE POINTS D'EAU ?

Sans surprise, le nombre croissant d'utilisateurs au niveau des points d'eau a entraîné une **augmentation concomitante des pannes des ouvrages hydrauliques**, liées à leur surutilisation voire à leur mauvaise utilisation. Nous n'avons pas trouvé d'informations chiffrées sur l'évolution du nombre de pannes mais ce lien de causalité semble établi par tous, usagers comme gestionnaires de points d'eau.

Il paraît en effet logique que l'augmentation du nombre d'usagers par points d'eau augmente la fréquence des pannes mais est-ce que la fréquence des réparations n'a pas augmenté parallèlement ? Il est peu vraisemblable, compte tenu de la faible capacité à payer des utilisateurs, d'imaginer que leur nombre croissant ait généré une augmentation des recettes permettant aux gestionnaires de service de faire face

« Certains ouvrages auparavant délaissés ont été réparés. Paradoxalement, tout ce qui était réhabilitable a été réhabilité mais nous sommes toujours dans une situation critique. »
DREA, Ouahigouya

aux pannes plus fréquentes. En revanche, de nombreuses actions d'urgence, financées par l'aide internationale, interviennent sur des réparations (plus faciles que la réalisation de nouveaux forages) et il est **fort possible que la présence accrue des acteurs de l'aide soit venue pallier la hausse des pannes.**

Mieux encore, **des ouvrages antérieurement tombés en panne et délaissés**, faute de moyens pour les réparer, **sont de nouveau opérationnels.** Conjugués à la réalisation de quelques nouveaux forages, **il y a finalement plus de points d'eau qu'avant**, du moins en zone urbaine où se concentrent les efforts, pour des raisons de localisation des besoins humanitaire et en raison des contraintes sécuritaires.

« Grace aux PDI, nous avons eu une PMH de plus. Avant leur arrivée, on souffrait pour avoir l'eau. Tout était payant. Nous en sommes reconnaissants. Le problème, c'est l'affluence à cause de la gratuité de l'eau. »
Femme habitant à Ouahigouya

Il est du reste intéressant de noter **que certaines personnes de la population hôte sont conscientes** que l'arrivée des personnes déplacées leur a permis d'avoir plus de points d'eau fonctionnels, et même parfois que l'accès à l'eau est devenu gratuit, ce qui soulève par ailleurs d'autres difficultés que nous discuterons par la suite.

Deux problèmes se posent toutefois : d'une part, malgré les nouveaux points d'eau et les réparations, **l'aide internationale ne parvient pas à répondre aux besoins en eau de la population sans cesse croissante.** D'autre part, il est difficile de prévoir la durée et le volume de l'appui technique et financier international dans les années à venir.

4.2.2. INÉGALITÉS D'ACCÈS

Malgré l'augmentation du nombre de points d'eau, **des problèmes demeurent quant à l'accès à l'eau et engendrent des inégalités entre usagers**, dont il est important de prendre la mesure, dans un souci de cohésion sociale.

Les inégalités sont d'abord spatiales : certains quartiers n'ont pas d'eau, ou plus rarement que d'autres. Ce

« Tous les quartiers n'ont pas les mêmes problèmes. Les quartiers en altitude n'ont pas d'eau »,
DREA, Ouahigouya

problème peut être lié aux **différences d'aménagement urbain entre zones, en particulier entre zones loties et zones non loties.** En effet, l'ONEA n'intervient a priori pas en zone non lotie (sauf à travers des contrats de prestation), et l'accès à l'eau est donc restreint.

Par ailleurs d'autres considérations entrent en jeu : l'accès à l'eau est aussi conditionné par la géographie physique du territoire. Or, les forages ne sont pas positifs¹² partout ; cela **dépend de l'hydrogéologie de la zone.** En zone de socle, comme c'est majoritairement le cas au Burkina Faso, l'eau circule préférentiellement dans des failles qu'il faut réussir à identifier. En outre, la topographie conditionne également les capacités et le coût de l'approvisionnement : **les zones en hauteur ne pouvant être approvisionnées en eau par un système d'adduction gravitaire, elles nécessitent le fonctionnement de stations de pompage,** soit un coût supplémentaire pour l'énergie et l'entretien de ces stations. Or, certains quartiers non lotis ou SAT se sont spontanément développés dans des zones hautes.

Ensuite **les usagers n'ont pas tous les mêmes ressources financières.** Certes, certains points d'eau sont aujourd'hui gratuits mais pas tous. Du reste, les points d'eau gratuits sont ceux où la file d'attente est la plus

¹² On parle d'un forage positif quand celui-ci peut fournir un débit minimum

longue – plusieurs heures -, contraignant de fait les capacités d'approvisionnement en eau des usagers. D'après les témoignages, ce sont souvent des personnes déplacées qui les utilisent mais sûrement y trouve-t-on aussi les personnes les plus démunies parmi la population hôte. Aux points d'eau payants, le prix de l'eau est variable (voir 4.3.2) selon le gestionnaire ou le revendeur. Quant aux personnes les plus aisées, elles essaient, quand cela est possible, de disposer de leur propre forage.

« L'eau est vraiment une corvée dans la commune et en particulier pour certains déplacés qui ne connaissent pas la ville »,
Hôte accueillant des PDI à Ouahigouya

À cela s'ajoute également une problématique spécifique aux personnes déplacées : elles **ne connaissent pas toujours les différents points d'eau existants et fonctionnels de leurs quartiers**, a fortiori ceux de zones plus éloignées. Cependant, cela

concerne a priori surtout les nouveaux arrivants et on peut raisonnablement penser qu'avec le temps et le dialogue, tout le monde finira par avoir la même connaissance des ouvrages hydrauliques existants.

Finalement, il apparaît que **les populations, selon leur lieu d'habitation, leurs moyens et leurs connaissances du territoire, ne s'approvisionnent pas aux mêmes points d'eau**. Ces derniers seraient donc socialement marqués.

4.2.3. DES USAGES CONTRAINTS

Malgré les nouveaux points d'eau, l'eau vient donc toujours à manquer et les ménages sont **contraints de revoir leurs usages de l'eau** en conséquence.

« Les gens utilisent moins d'eau. La quantité d'eau disponible régule les usages pour tout le monde. On prend moins de douches »,
DREA, Ouahigouya

Ces adaptations existaient déjà avant, quand il y avait des coupures d'eau ou pour les familles qui avaient du mal à payer l'eau mais **la réduction de la consommation en eau tend maintenant à se généraliser**.

Les personnes déplacées **continuent de mentionner les usages quotidiens habituels** (boisson, cuisine, vaisselle, douche, lessive, ménage). En revanche, seules des personnes issues de la population hôte mentionnent des usages qui ne concernent pas les besoins ménagers (fabrication de briques, arrosage pour le jardin), **laissant penser que les populations hôtes disposent globalement de plus d'eau que les personnes déplacées pour satisfaire d'autres usages**. On constate d'ailleurs que parmi toutes les personnes interrogées, **seules les personnes déplacées, vivant dans des SAT sans point d'eau, ont expressément précisé que leur quantité d'eau par jour était insuffisante** (ils mentionnaient 4 ou 5 bidons¹³ par ménage au lieu de 8 à 10 nécessaires).

« Comme nous n'avons pas de point d'eau sur notre SAT, nous essayons de réduire notre consommation journalière »,
Homme déplacé vivant dans un SAT à Kongoussi

Enfin dans les deux cas, et quel que soit le prix de l'eau, la durée de l'attente au point d'eau ou les tensions générées avec les usagers ou les gestionnaires de points d'eau, **les personnes possédant du bétail ont besoin d'abreuver leurs animaux**. Pour cela, ils utiliseront les points d'eau domestiques s'ils n'ont pas d'autres choix.

Un superviseur technique d'ONG considérerait pour sa part que les personnes déplacées et les populations hôtes avaient **globalement les mêmes usages** mais que **les personnes déplacées utilisaient plus fréquemment**

¹³ Bidon de 20 litres

les points d'eau que les populations hôtes parce que ces dernières avaient les moyens pour faire des provisions, tandis que les premières non.

4.2.4. STRATÉGIES DES USAGERS

Face à l'arrivée massive de nouveaux usagers des points d'eau, chacun a dû trouver de nouvelles méthodes pour s'adapter, l'objectif étant à la fois de pouvoir remplir ses contenants (c'est-à-dire d'avoir une quantité d'eau suffisante), et de pouvoir le faire le plus rapidement possible (alors que le temps d'attente s'est considérablement allongé avec l'augmentation du nombre d'usagers).

Pour ce faire, certains usagers ont modifié leurs horaires en arrivant plus tôt (« aux environs de 3h du matin ») ou plus tard (« autour de 23h »), ou encore à des heures creuses identifiées (« quand le soleil brûle »), afin de positionner au mieux leurs contenants dans la file d'attente. Il semble par ailleurs qu'à certains points d'eau, les personnes déplacées viennent plus tôt que les populations hôtes, d'une part pour s'assurer d'avoir de l'eau mais aussi apparemment pour ne pas avoir d'ennuis. Aux problématiques organisationnelles de la corvée s'eau s'ajoute donc la prise en compte de facteurs sociaux.

Par ailleurs, l'ordre de passage étant indépendant de la taille et du nombre de contenants apportés, quand ils le peuvent, les usagers essaient de venir avec des grands contenants et/ou avec le plus de contenants

« Au début, c'était du désordre autour de la pompe car les PDI étaient habitués à un autre mode de vie »,
Gestionnaire point d'eau, Kongoussi

possibles. Mais les bidons manquent - en particulier pour les déplacés - ou sont en très mauvais état. Par ailleurs, selon un gestionnaire de point d'eau, les déplacés nouvellement arrivés ne savent pas toujours qu'ils doivent aligner leurs bidons pour faire la queue.

Puis, chacun développe sa stratégie d'attente : face à une durée d'attente imprévisible, certaines femmes partent s'occuper d'autres tâches et reviennent plus tard, au risque de perdre leur place dans la file si elles sont absentes lorsque c'est leur tour ; d'autres font appel à des enfants pour attendre à leur place. D'autres stratégies employées sont plus contestables : certains changent la position des bidons¹⁴ ou même les volent. D'autres négocient directement avec le gestionnaire ou les autres usagers pour être servis rapidement. En particulier, les personnes ne disposant que d'un seul bidon cherchent à raccourcir leur temps d'attente. L'état de santé de certains usagers peut également être pris en compte au cas par cas.

Lors des enquêtes, plusieurs personnes ont estimé que le temps d'attente devrait être corrélé au volume prélevé. Sans le dire explicitement, elles soulevaient ici une question d'équité. Cependant, nous n'avons identifié aucun exemple de points d'eau où ces deux éléments étaient effectivement interdépendants.

« La quantité d'eau recueillie et la durée d'attente par usager doivent être proportionnels »,
Usagère d'un pont d'eau, à Ouahigouya

« Les PDI négocient souvent sur le tarif de l'eau. Certains négocient l'eau gratuitement par défaut de moyen financier. Au regard de leur situation précaire, le gestionnaire accepte de leur donner. »,
Observateur, à un point d'eau ONEA, à Kongoussi

Concernant le paiement, on constate également que des négociations sont possibles, ponctuellement, entre usagers et gestionnaires. Les personnes les plus démunies, souvent identifiées (à tort ou à

¹⁴ Les contenants sont identifiables par leurs propriétaires grâce à des marquages spécifiques.

raison) comme des personnes déplacées, cherchent à avoir de l'eau gratuitement ou à moindre coût.

Arrive ensuite la difficulté du transport des contenants une fois remplis. Ceux disposant d'une charrette – le plus souvent des populations hôtes – peuvent logiquement transporter des volumes d'eau plus importants.

Enfin, les usagers **peuvent faire appel à des revendeurs d'eau** pour éviter les files d'attente trop longues ou éventuellement le temps de transport mais **le prix de l'eau est alors plus élevé**, voire « exagéré » (500 FCFA pour un fût de 200L).

4.2.5. PERCEPTIONS DES SERVICES D'EAU

Parmi ces différences d'accès à l'eau, **comment les usagers perçoivent-ils le service d'eau potable ?** Chacun énonce facilement que l'eau est une ressource vitale et tous constatent malheureusement que l'accès à l'eau est de plus en plus difficile mais qu'est-ce que cela implique, selon eux, quant à la gestion du service ? **Et est-ce que la situation de crise est venue changer leurs perceptions ?**

Rappelons que la plupart des personnes déplacées viennent de zone rurale où **il était souvent possible d'avoir de l'eau gratuitement**, soit parce que le point d'eau (souvent une PMH) était gratuit, soit parce qu'il y avait un puits traditionnel non loin. Dans le cas du point d'eau gratuit, il était précisé que les réparations

« On n'avait pas de longue file d'attente. Il y avait moins de monde. Et on avait de l'eau à n'importe quelle heure de la journée. »,
Femme déplacée à Kongoussi, au sujet de l'accès à l'eau dans son lieu d'origine

étaient prises en charge collectivement quand cela était nécessaire. Outre le prix, le changement souligné par ces personnes vient aussi de l'affluence aux points d'eau et de la gestion des horaires qui en découle. En d'autres termes, **les ouvrages d'accès à l'eau étaient gérés comme des communs**, c'est-à-dire des biens partagés, accessibles à tous et pour lesquels la règle (ou du moins une des règles) était que chacun cotise quand cela était nécessaire. La **notion de service public - défini comme activité d'une collectivité publique visant à satisfaire un besoin d'intérêt général, ici l'accès à l'eau potable - semble dans ce cas absente, faute de collectivité publique**. Cette différence ne concerne pas seulement des **temporalités différentes** (avant et après le déplacement) mais a priori aussi des **espaces différents** (villages versus villes).

« C'est ici qu'on est venu comprendre que l'eau est un bien qu'il faut payer avant d'avoir. Les conditions d'accès à l'eau on n'en connaissait pas, c'est ici que tout cela est connu »,
Déplacée vivant dans un SAT à Ouahigouya

En arrivant en ville, certains déplacés **ont apparemment réalisé que l'eau était payante** (en zone urbaine, bien plus qu'en zone rurale) **et que des règles de gestion devaient exister** pour le bon fonctionnement des infrastructures hydrauliques.

Cette prise de conscience s'est parfois faite aux dépens des familles d'accueil. L'ONEA nous a ainsi raconté qu'une famille avait installé ses parents, déplacés, dans une maison indépendante disposant d'un robinet. Ne sachant pas que l'eau était payante, les parents ont beaucoup consommé, en donnant de l'eau à toutes les personnes déplacées dans le besoin. Une fois la facture reçue, la famille d'accueil s'est alors retrouvée en difficulté.

De son côté la plupart de la **population hôte juge les prix abordables** mais les personnes enquêtées n'ont pas évoqué spécifiquement le caractère public ou privé du service d'eau potable. Hormis les revendeurs, aux prix

souvent élevés, ou quelques voisins généreux, à l'eau gratuite, les points d'eau publics et privés¹⁵ proposent a priori des prix équivalents. Somme toute, **le paiement de l'eau semble ancré dans les mœurs urbaines.**

Cependant il est vrai que **l'augmentation du nombre de pannes** et le besoin accru de prise en charge de celles-ci **ont incité certains propriétaires privés de points d'eau, auparavant gratuits, à rendre l'eau payante.** C'est ainsi le cas d'un PEA (Point d'Eau Autonome) du quartier de Siguioussé (zone non lotie de Ouahigouya) où le bidon coûte maintenant 5 FCFA et la barrique 50 CFA, ce qui reste des prix plutôt bas. Outre les pannes, il semble que **la multiplication des querelles autour de points d'eau ait suscité l'agacement** de certains propriétaires qui ont alors décidé de **rétablir l'ordre en facturant l'eau.** C'est ainsi que le propriétaire d'un forage dans le quartier d'Ouffré justifie le changement de tarification. **Cette transition, d'un modèle gratuit à un modèle payant, n'a apparemment pas fait fuir les clients** mais les a peut-être triés (les plus pauvres allant chercher, si possible, ailleurs un point d'eau gratuit). L'acceptation sociale de cette transition est sans doute due à **l'habitude urbaine de payer l'eau, à la faiblesse de l'offre comparativement aux besoins en eau, et enfin au caractère privé de ces points d'eau.**

Allant plus loin dans l'opportunisme, certains propriétaires privés de forages, aux débits importants, ont développé une **approche commerciale et lucrative du service de l'eau**, la plupart du temps à travers un **réseau de revendeurs.** Selon une **vision très entrepreneuriale**, ils cherchent en outre des avantages concurrentiels en « veillant à la qualité du service » ou encore en proposant des horaires attractifs. L'un d'entre eux, interrogé, s'est dit tout de même sensible à la crise actuelle et a décidé d'offrir gratuitement son eau quand les volumes prélevés sont inférieurs à 200L et à condition que cela ne vienne pas trop perturber son commerce. **A une approche business se greffe ici une approche sociale.**

« L'eau est devenue un business, mais ça a permis de répondre aux besoins »,
Secrétaire général de la mairie de Kongoussi

Ces particuliers ne semblent en tout cas pas manquer d'idée : « il faut que les ONG qui interviennent dans le domaine de l'eau viennent voir directement les particuliers disposant de points d'eau à haut débit pour tisser un partenariat. On pourrait alors créer des connexions entre réseaux hydrauliques afin de desservir directement les ménages ». Étonnamment, le particulier mentionne ici les ONG mais ni l'ONEA ni la commune. **Le caractère public du service aurait-il disparu devant l'omniprésence des ONG ? A moins que les ONG ne soient considérées comme des acteurs du service public** (ou des structures disposant de beaucoup d'argent et qui pourraient s'y substituer) ? Ce serait alors la représentation des acteurs du service public qui mériterait d'être interrogée.

4.3. DES SERVICES D'EAU POTABLE SANS RESSOURCE MAIS QUI ESSAIENT DE S'ADAPTER

On mettra ici de côté les business individuels et les ONG pour regarder le fonctionnement des services publics de l'eau et les perturbations engendrées par la crise. **Malgré le manque de ressources humaines et financières, les services publics d'eau potable tentent de s'adapter** mais la pénurie croissante de la ressource en eau, en particulier à Ouahigouya, est une limite physique presque inéluctable.

¹⁵ Les points d'eau privés correspondent à des forages réalisés et appartenant à des particuliers qui vendent ensuite l'eau.

4.3.1. STRATÉGIES DES GESTIONNAIRES, RÈGLES À METTRE EN PLACE

Tout comme les usagers développent des stratégies, **les gestionnaires ont aussi essayé de s'adapter à cette affluence** : certains, comme au SAT de Youba, ont par exemple installé une corde et enfilent les bidons au fur et à mesure pour identifier clairement l'ordre de passage et ainsi réduire les tensions ; d'autres ont augmenté les plages horaires d'ouverture quand la disponibilité de la ressource en eau le permettait ; des gestionnaires ont limité le volume prélevé par usager - pas plus de 10 bidons par personne et par tour ici, pas plus de 7 bidons par personne et par jour là-bas - ; des gestionnaires essaient d'empêcher la commercialisation en interdisant de remplir de gros contenants ; d'autres encore proposent des locations de charrettes pour transporter l'eau, ou même de barriques pour prélever de plus gros volumes. **Les modalités de gestion semblent en tout cas aussi variées qu'il y a de points d'eau.**

À l'ONEA, pour composer avec les difficultés d'accès à l'eau, **on pratique le délestage**, c'est-à-dire que l'eau est fournie par quartiers selon des heures et jours précis. À Ouahigouya il semble que le délestage se fasse avec une rotation tous les deux jours, tandis qu'à Kongoussi ce serait par demi-journée. Dans tous les cas, cette gestion nécessite une information des usagers pour leur permettre de s'adapter.

Plusieurs gestionnaires considèrent en outre qu'il est **nécessaire de mettre en place des règles, à la fois pour la pérennité des ouvrages mais aussi pour la cohésion sociale**. Enfin il est important d'expliquer et de réexpliquer ces règles aux usagers. Celles-ci sont établies par le gestionnaire ou par consensus entre usagers.

Au niveau des comités de points d'eau, quand ils existent, on constate qu'il n'y a pas eu d'intégration des

« Au niveau des comités de gestion, il faut qu'il y ait des femmes et des hommes, la population hôte et des PDI. Pour l'instant il y a des points d'eau gérés par des PDI et d'autres gérés par des autochtones. »,
Secrétaire générale de la mairie de Kongoussi

personnes déplacées. La plupart du temps, il ne s'agit pas d'un acte volontaire de mise à l'écart de ces personnes mais simplement de la continuité d'un état précédent : **le comité n'a pas été renouvelé** donc les personnes nouvellement

arrivées n'ont pas été incluses. A l'inverse, pour les points d'eau installés dans les SAT, quand un comité de point d'eau a été mis en place, il a été exclusivement composé des personnes du SAT, soit des déplacés. **Le renouvellement mixte (personnes déplacées – populations hôtes) de ces comités**, quels que soient les points d'eau, pourrait être une action intéressante favorisant la cohésion sociale et décroissant les territoires.

A travers les enquêtes, nous avons également cherché à **savoir de quelle manière les usagers de l'eau pouvaient adresser des doléances au sujet de l'eau**. Souvent les personnes s'adressent directement au gestionnaire ou au comité de

« On ne s'adresse à personne. Pour éviter d'éventuelles tensions, nous préférons supporter les insultes et en parler entre nous PDI. »
Femme déplacée, en famille d'accueil à Kongoussi

point d'eau. D'autres interpellent les ONG, ou même l'Action Sociale ou la mairie. Certains déplacés passent parfois par leur famille d'accueil. Cependant, il apparaît que **de nombreuses personnes ne savent pas comment formuler des remarques, en particulier les personnes déplacées**. Parmi ces derniers, plusieurs estiment de toute façon qu'ils **ne sont pas légitimes parce qu'ils ne sont pas chez eux, voire qu'il est préférable pour eux de faire profil bas**. On voit ici que **les canaux de communication ne sont pas toujours identifiés et que certaines personnes déplacées s'auto-censurent**. Un travail de dialogue reste à mener.

Toutes ces modalités se sont développées dans un contexte de crise, de manière ad hoc, au gré des circonstances et selon la volonté des gestionnaires ou usagers mais **pourraient éventuellement perdurer et**

se normaliser, pour celles jugées pertinentes. Finalement, la crise des déplacées apparaît aussi comme un moment opportun pour le questionnement et la révision de certaines règles et pratiques.

4.3.2. TARIFICATION ALÉATOIRE ET GRATUITÉ

De nombreux systèmes de tarification existent au niveau des points d'eau. Il s'agit souvent de tarification au volume. Selon les endroits, 1 bidon de 20l coûte entre 5 et 50 FCFA tandis que la barrique de 200l coûte entre 50 et 500 FCFA. On constate également qu'il existe quelques systèmes de facturation mensuels, variant entre 200 et 2000 FCFA/mois/ménage. La plupart du temps, les prix sont sensiblement les mêmes et se situent dans la moyenne mais on note tout de même qu'à certains endroits, les différences du prix de l'eau peuvent aller jusqu'à un facteur 10. Du reste, certains points d'eau sont gratuits. Souvent il s'agit de puits ou éventuellement de PMH. La qualité de l'eau peut alors y être problématique mais surtout, l'attente y est bien plus longue en raison de l'attractivité financière du point d'eau. On note également que l'eau est presque toujours gratuite dans les SAT mais peu de SAT disposent de points d'eau et quand c'est le cas, ils sont bien souvent insuffisants par rapport au nombre d'utilisateurs.

« Nous payons 100 FCFA la barrique, c'est couteux. Souvent, nous n'avons pas d'argent pour y aller. Nous partons au niveau des SAT. Là-bas, l'eau est gratuite, mais le rang est long. »,
Femme, habitant en zone lotie à Kongoussi

Cependant, les situations ne sont pas toujours normées et il arrive (probablement plus souvent qu'on ne nous le rapporte) qu'à des points d'eau théoriquement payants, l'eau soit ponctuellement gratuite ou moins chère, pour certaines personnes jugées vulnérables (certaines personnes déplacées mais pas seulement, personnes âgées ou en mauvaise santé), selon le choix du gestionnaire. Les négociations bilatérales peuvent jouer un rôle important dans le prix de l'eau et sont constitutives des relations entre usagers et gestionnaires, voire plus largement entre habitants.

Dans le village de Rimsiam, à quelques kilomètres de la ville de Kongoussi, l'utilisation de la PMH était payante (250 FCFA/mois) pour payer le gestionnaire et les réparations. Mais depuis l'arrivée des personnes déplacées, le chef du village a décidé que l'eau serait désormais gratuite pour tous, et en cas de panne, une cotisation volontaire devrait permettre la réparation. De son côté le gestionnaire est devenu bénévole. Si le schéma du village de Rimsiam reste circonscrit à quelques points d'eau en zone rurale, d'autres exemples de tarification témoignant d'une volonté d'aide aux plus démunis, selon une approche de charité (souvent religieuse), nous ont été rapportés. Par exemple, certains points d'eau sont devenus gratuits le vendredi.

Finalement, la plus grande perturbation de la tarification provient des actions humanitaires qui ne portent peu voire pas d'attention aux problématiques de paiement de l'eau, de redevabilité ou de recouvrement des coûts. Les bénéficiaires de ces actions sont perçus comme étant dans l'incapacité de payer l'eau et l'urgence

« L'eau est gratuite au niveau des forages sur les sites. Car les déplacés n'ont pas de sources de revenus mais à long terme il faut les sensibiliser à payer. »,
DPEA, Kongoussi

est de pouvoir leur en fournir. Au-delà des ressentis que cela peut générer parmi la population non bénéficiaire, cela pose le problème du financement du service à long terme.

4.3.3. DES RESSOURCES FINANCIÈRES RÉDUITES À LA PORTION CONGRUE

D'après l'ONEA de Kongoussi, l'arrivée des personnes déplacées a entraîné des réabonnements, peut-être parce que l'eau devenait trop chère ou trop lourde logistiquement à aller chercher ailleurs, ou bien

simplement parce que des habitations temporairement inhabitées ont servi à accueillir des personnes déplacées. Quoiqu'il en soit, l'ONEA de Kongoussi dit avoir bénéficié ainsi d'une **rentrée d'argent supplémentaire**.

A contrario, certaines personnes interrogées soulignent **le faible recouvrement du service d'eau potable, déjà constaté avant la crise** mais exacerbé depuis l'arrivée des déplacés. **Le risque d'effondrement est évoqué**. En effet le risque du cercle vicieux est réel : la dégradation du service entrainera une moindre volonté des usagers à le payer et les services auront alors de moins en moins de moyens financiers pour assurer une qualité minimale. **L'enjeu du financement du service – par le recouvrement ou ponctuellement par un appui financier extérieur - est donc un point névralgique**.

De son côté, la mairie de Kongoussi a indiqué que **dans le SAT de la salière, un point d'eau était devenu payant, à la demande des personnes déplacées**, après que la mairie a appuyé (avec l'ONG NRC) la mise en place d'un comité de gestion du point d'eau. De l'argent collecté a même déjà été apporté à la commune. Cette initiative s'explique apparemment par les pratiques anciennes des personnes déplacées impliquées, qui avaient dans leur village d'origine une AUE (Association d'Usagers de l'Eau) fonctionnelle. Mais ce cas reste a priori une exception. **Les autorités interrogées estiment que les AUE sont très majoritairement non fonctionnelles** et les communes ne perçoivent donc que très rarement les recettes attendues (100 000 FCFA/an/point d'eau), déjà jugé insuffisantes pour couvrir les réparations.

4.3.4. DES RESSOURCES HUMAINES INSUFFISANTES

Le corolaire du manque de ressources financières est le **faible nombre d'agents des services d'eau potable**. A titre d'exemple, le service technique de l'ONEA à Ouahigouya ne compterait que 3 personnes pour 200 000 habitants. Par conséquent, les services de l'eau sont littéralement débordés, faisant également peser une **charge mentale très importante sur les quelques agents disponibles**.

A cela s'ajoute les **problématiques sécuritaires ayant contraint certains agents à se déplacer**. Ainsi les agents ONEA de Titao ont fui la ville et résident maintenant à Ouahigouya d'où ils continuent de travailler autant que faire se peut pour assurer la continuité du service. Grâce au projet Nex'Eau, des actions ont pu être menées à Titao, par exemple pour réparer un groupe électrogène et des réflexions sont en cours avec l'ONEA pour voir comment les agents pourraient poursuivre leur travail à distance, d'une nouvelle manière.

4.3.5. ET DES RESSOURCES EN EAU QUI SE TARISSENT

Au-delà du manque de financements et de ressources humaines du service, les acteurs de l'eau font face à un défi majeur : **le déficit de ressources en eau elles-mêmes**. Les explorations hydrogéologiques, les études techniques de mobilisation et de transfert des ressources en eau, ainsi que les campagnes de forages se multiplient – autant que possible eu égard au contexte sécuritaire - mais **les ressources restent localement insuffisantes au regard des besoins, ces derniers étant par ailleurs en augmentation continue** avec l'arrivée des personnes déplacées. Concrètement, à certains endroits, le niveau des nappes exploitées pour l'alimentation en eau potable baisse dangereusement.

On parle à certains endroits d'un rabattement de 22 m en moins de 10 ans (Sanfo *et al.*, 2017) ! Cela concernerait surtout la ville de Ouahigouya sous laquelle une dépression piézométrique s'est créée du fait des pompes. Une étude conclue d'ailleurs « que la

« C'est comme s'il y a un souci dans le sous-sol qui fait que l'eau s'épuise chaque jour. »,
Déplacé vivant à Ouahigouya

pérennité de la ressource n'est plus assurée et **son effondrement à moyen terme est certain** » (Babine et al., 2020). Ce point n'échappe d'ailleurs pas à **certains habitants, conscients** de cette situation.

« Il peut y avoir de l'eau dans le château et coupure d'électricité faute de recharger le compteur CashPower. Tout comme, il peut y avoir le courant mais pas d'eau dans le château »,
Gestionnaire d'une borne fontaine à Ouahigouya

Par ailleurs, à Ouahigouya, **les capacités de production de l'ONEA ont diminué avec le tarissement du barrage de Goinré**. Ces eaux de surface sont normalement exploitées pour l'alimentation en eau potable de la ville mais **aussi pour l'irrigation** par les agriculteurs

riverains, pour leurs cultures de contre-saison, très développées dans la zone (en particulier la pomme de terre). Rappelons en outre que l'agriculture irriguée nécessite des volumes d'eau très importants (de l'ordre de 50m³/ha/jour). La diminution du niveau de l'eau dans le barrage est due, selon l'ONEA et certains usagers, à une baisse de la pluviométrie, ce que nous n'avons pas pu vérifier avec des relevés de station pluviométrique. Au contraire, l'étude précédemment mentionnée indique une pluviométrie excédentaire entre 2017 et 2020 par rapport à la moyenne des cinquante dernières années. Il semble au demeurant que **l'impact de la croissance démographique soit ici négligé** voire complètement oublié. Dans tous les cas, cette situation soulève la **question du partage des ressource en eau** entre usages et usagers qui mériteraient de faire l'objet d'une concertation.

La situation critique de Ouahigouya est cependant considérée avec attention par les autorités ainsi que par les bailleurs de fonds. Afin d'augmenter les ressources en eau de la zone, un **projet de transfert d'eau est en cours**, depuis le barrage de Guitti vers la ville de Ouahigouya, à environ 70km¹⁶. Ce projet, démarré il y a plus de 10 ans et qui devrait théoriquement se finir d'ici deux ans, sera sans nul doute un **levier considérable** pour

« Les infrastructures, ça prend du temps de les construire. Notre espoir, c'est le barrage de Guitti »,
Préfet de Ouahigouya

répondre à la problématique de pénurie d'eau mais **sera-t-il suffisant pour absorber la demande en eau à la croissance fulgurante ?**

Dans un contexte de rareté croissante de la ressource en eau, nous avons vu que les usagers essayaient d'optimiser leurs usages et, autant que possible, de diminuer leurs besoins. Il serait cependant pertinent, côté service, **d'analyser le fonctionnement hydraulique des réseaux et de chercher à diminuer les fuites**. Officiellement le rendement du réseau était de 81,7% en 2014 (MEA,2016) avec un objectif de 83% en 2030. Quelle que soit la situation aujourd'hui, il devrait y avoir une marge de manœuvre pour l'améliorer.

Par ailleurs, nous savons qu'au Sahel, la pluviométrie a connu des changements importants depuis les années 50, en particulier marqués par la sécheresse des décennies 1970-80 mais **un autre phénomène est également venu bouleverser le cycle de l'eau : les changements d'occupation des sols**, liées à l'extension des zones agricoles et aux pratiques agropastorales. Ainsi le « paradoxe hydrologique du Sahel » - c'est-à-dire l'augmentation des coefficients de ruissellement - s'explique par la dégradation généralisée des terres (Descroix, 2018) qui est un facteur essentiel à prendre en compte pour une gestion intégrée des ressources en eau.

Somme toute, malgré les quelques possibilités d'amélioration pour mieux gérer la ressource, la compréhension de la géographie physique des territoires et la prise en compte des autres usages des

¹⁶ Composante du PIRC : Programme d'Investissement et de Renforcement de capacités de l'ONEA

ressources en eau paraissent d'une importance capitale pour évaluer raisonnablement les capacités de production des services d'eau potable.

4.4. UNE SOLIDARITÉ EXCEPTIONNELLE MAIS PAS SANS EXCEPTION

Au-delà des effets sur l'urbanisme et sur les services d'eau potable, la manifestation socio-culturelle la plus éloquente des effets des déplacements de population, reste sans conteste les **réponses de solidarités locales**. Les acteurs locaux, autorités et services inclus, sont de fait les premiers acteurs de l'aide. Mais la situation s'aggravant, la **cohésion sociale** semble de plus en plus précaire.

4.4.1. UNE HOSPITALITÉ REMARQUABLE MAIS MISE À RUDE ÉPREUVE

Pour la plupart des populations hôtes, la situation actuelle est « l'occasion de démontrer leur hospitalité » envers leurs compatriotes qui sont souvent des membres de leur famille ou apparentés et il est certain que **cette hospitalité, par son envergure et par sa temporalité, est tout à fait exceptionnelle.**

Hospitalité choisie ou subie, elle semble en tout cas un **devoir moral** aux yeux de beaucoup d'acteurs. En réponse, les déplacés considèrent parfois les populations hôtes comme leurs « tuteurs », soit des personnes qui leur procurent appui, soutien et protection. Ce terme n'est d'ailleurs pas neutre, il révèle le **lien de dépendance** entre ces acteurs. Au sujet de l'hospitalité, Michel Agier (2018) parle d'ailleurs **d'une relation forcément asymétrique** entre l'accueillant et l'accueilli.

« Tant qu'il y aurait des déplacés, Kongoussi est prêt à les accueillir »,
Femme habitant à Kongoussi

« Notre coutume ne nous autorise pas à ajouter des souffrances à celui qui en a déjà. »,
Préfet de Ouahigouya

L'hospitalité apparaît aussi comme un **trait culturel**, largement ancré dans les imaginaires et souligné comme tel. Il s'agit d'une valeur assimilée à la « culture africaine » ou à la « culture locale ».

La solidarité et l'entraide semblent cependant s'exprimer **préférentiellement** entre les membres d'une même famille ou d'une même communauté. Cette dernière peut se référer à une ethnie, à un cousinage à plaisanterie, ou à une religion. Un facteur de bonne entente a par exemple été illustré par le partage de mêmes lieux de culte. Plus généralement l'appartenance à une même culture, à une même tradition, une même langue, renforce la solidarité entre les individus.

On constate également un **fort niveau d'entraide entre déplacés**. Ceux qui ont des connaissances essaient d'en faire bénéficier d'autres personnes de leur village. Les plus aisés essaient d'aider les plus pauvres. Il nous a ainsi été rapporté que des déplacés qui louaient voire qui avaient pu acheter et construire des maisons, accueilleraient volontiers des personnes déplacées.

Par contraste, on comprend que les relations et donc **l'hospitalité peuvent être plus difficile à l'égard de personnes perçues comme « étrangères »** voire « menaçantes ». Le glissement de l'appréhension, de la peur que des terroristes se cachent parmi les déplacés, vers le rejet voire la discrimination, n'est alors jamais loin.

En somme, même avec les personnes de sa communauté, **l'hospitalité connaît des limites**. Plusieurs personnes interrogées parlent de « plafond » ou de « phénomène de saturation ».

4.4.2. TENSIONS AUTOUR DE L'EAU

Ainsi, malgré la force de l'hospitalité, **des tensions émergent inévitablement** du fait de la promiscuité, de la pauvreté croissante et de la compétitivité pour les ressources limitées du territoire, entre habitants toujours plus nombreux. En tant que ressource vitale – parmi d'autres – nécessitant chaque jour du temps et de l'argent, **l'eau cristallise une partie de ces tensions**.

Pour l'instant, la plupart des personnes interrogées préféreraient parler de « querelles » plutôt que de « conflits », caractérisant ainsi une **intensité faible voire ordinaire des tensions**. Les enquêtés s'accordent toutefois pour dire que **le nombre de querelles a augmenté**. Les gestionnaires se positionnent alors souvent en médiateur ou arbitre allant parfois jusqu'à fermer le point d'eau pour régler les différends.

Mais bien que l'intensité soit jugée faible, **ces tensions n'impliquent pas des personnes au hasard**, ou du moins pas dans les discours.

On constate d'abord qu'elles émergent **entre personnes déplacées et populations hôtes**. Des personnes de la population hôte se plaignent de la détérioration des points d'eau par les personnes déplacées. Certains les accusent même d'altérer la qualité de l'eau par leurs mauvaises pratiques d'hygiène.

« Les points d'eau deviennent insalubre. La salubrité, c'est pas le problème immédiat des PDI. »,
Femme de la population hôte de Kongoussi

Pourtant cette distinction ne semble pas tout à fait satisfaisante puisque, de l'aveu même des personnes enquêtées, il est la plupart du temps difficile de distinguer les personnes déplacées de la population hôte. Finalement, **les tensions semblent surtout opposer des personnes vivant dans les SAT de celles vivant hors des SAT**, quand bien même ces dernières peuvent également être déplacées. En particulier, **les points d'eau des SAT sont parfois perçus comme étant – injustement – réservés aux populations déplacées** de ces SAT, ce qui génère de vives tensions avec les populations hôtes riveraines souhaitant profiter de ce nouveau point d'eau. À Ouahigouya, des personnes de la population hôte auraient même été enlever la plaque d'un point d'eau stipulant « dans le cadre de l'urgence et de l'arrivée des déplacés » afin de lever l'ambiguïté et de pouvoir, elles aussi, accéder au point d'eau.

« Il faut réfléchir à la façon de communiquer avec les gens sur les ouvrages [hydrauliques]. Ils ne sont pas réalisés que pour les PDI et ils appartiennent en réalité à la commune. »,
Agent du Gret

Mais les tensions autour de l'eau, elles non plus, ne sont pas nouvelles ou spécifiques à l'arrivée des déplacés. Avant déjà, il pouvait y avoir des conflits d'usages, par exemple liés à l'abreuvement des animaux, ou des querelles entre usagers. **La crise n'a eu qu'un effet amplificateur** en diminuant la quantité d'eau disponible par habitant.

4.4.3. UN RISQUE POUR LA COHÉSION SOCIALE

Cette augmentation des tensions présente bien sûr un risque pour la cohésion sociale et ce, à différents niveaux :

Bien sûr, les **relations entre personnes déplacées et populations hôtes pourraient s'effriter** et les élans de solidarité et de gratitude **pourraient basculer vers des replis sur soi voire des rejets de l'autre**, au fur et à mesure que des anecdotes et discours viennent nourrir les ressentis et les peurs des uns et des autres, ou simplement parce que, les ressources diminuant jusqu'à un certain seuil, la solidarité ne serait alors plus possible sans mise en péril de sa propre vie ou de celle de sa famille. **Des situations de rejet sont apparemment déjà arrivées** : par exemple, alors que le HCR voulait installer des abris sur un site, des

populations riveraines s'y seraient opposées pour éviter que les déplacés ne s'installent durablement dans la zone. Afin de ne pas exacerber les conflits, ce site n'aurait alors bénéficié que d'une assistance très limitée.

Déjà, comme nous l'avons vu, **des personnes déplacées témoignent d'un sentiment de peur ou de malaise les conduisant à rester discrets voire à s'exclure eux-mêmes**. Si certains déplacés regrettent voire s'indignent de cette situation, d'autres font preuve **d'une étonnante empathie envers les populations hôtes** : « Les hôtes ont raison, nous sommes venus les encombrer » !

« Certains [PDI] accusent les autres de voler leurs effets. Il y a toujours des conflits. Tout le monde est aigri. La moindre erreur d'une personne, c'est des querelles. La situation est alarmante »,
Déplacé à Kongoussi

Cependant, **les tensions n'opposent pas toujours les déplacés et les populations hôte mais concernent parfois les déplacés entre eux**. Cela s'explique peut-être par leurs situations plus difficiles (pauvreté et promiscuité) ou par leurs traumatismes passés.

Des préoccupations émergent également concernant le futur des enfants : « Les enfants ne vont plus à l'école. Qu'est-ce qu'ils deviendront dans le futur ? Ce sont des futurs délinquants, mendiants, voleurs » s'inquiète une femme de la population hôte, projetant ainsi un délitement de la société à moyen terme en raison du **manque de perspectives, d'avenir** pour les enfants.

Enfin, **la multiplication des tensions affecte également les sphères familiales** : en raison des longues files d'attente aux points d'eau, les femmes et enfants (qui assurent généralement la corvée d'eau) rentrent tard et fatigués. Ils manquent ensuite de temps pour assurer les autres tâches domestiques qui leur sont traditionnellement dévolues. Cela engendre donc des conflits familiaux et des violences basées sur le genre (« les femmes sont fouettées »), certains maris accusant par exemple leurs femmes de rejoindre leurs amants. La promiscuité dans laquelle vivent les familles – en particulier dans les SAT mais pas seulement – et le manque d'intimité sont également source de vives tensions.

En somme, **le risque pour la cohésion sociale va largement au-delà des tensions actuelles ou futures entre personnes déplacées et populations hôtes**. Il s'agit d'un risque majeur pour la société dans son ensemble, une **crise de confiance** et un délitement des relations qui doivent être pris très au sérieux, pour la gestion de l'eau comme pour toutes les autres activités.

Les acteurs de l'aide internationale ainsi que les autorités y voient un risque **majeur de pérennisation de la violence** et d'entrée dans un cycle de vengeance sans fin. Les arrestations et attaques de Volontaires De la Patrie (VDP) ou de Koglweogo contre des personnes déplacées, ainsi que des enlèvements au niveau des SAT, en sont le symptôme le plus criant.

« Le terrorisme est en train de changer la culture du pays »,
Cluster WASH

4.4.4. À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX MODES DE RÉOLUTION DE CONFLITS

« Culturellement, quand les forgerons te demandent de laisser tomber tu ne peux pas refuser »,
Coordinateur terrain d'une ONG

Face à ça, **les mécanismes de résolution de conflits traditionnels sont bouleversés**. Il y a certes toujours des médiateurs (chefs de quartiers, chefs religieux ou autorités administratives) qui tentent de désamorcer les situations et la parenté à plaisanterie joue également à plein, mais **de plus en plus, ces mécanismes semblent impuissants** à endiguer les spirales de violence.

Pour autant, **les acteurs de l'aide internationale ne semblent pas bien connaître ou comprendre ces mécanismes**. Par conséquent, il les délaisse au profit de leurs propres mécanismes de protection, qu'inversement les populations ne connaissent pas toujours ou auxquels ils n'adhèrent pas.

Une analyse approfondie des différents mécanismes pourrait aider à **identifier un format hybride** qui conviendrait aux différentes parties prenantes.

« Par leurs interventions, certaines ONG ont fragilisé les rapports sociaux, sur tout par les cash transferts »,
Agent d'ONG

A noter que si les causes de cette dégradation des structures sociales sont évidemment à chercher du côté du terrorisme, certaines personnes pointent du doigt la **maladresse des ONG, voire de l'Etat, dont les programmes et les modalités de ciblage**

des bénéficiaires, susciteraient des sentiments d'injustice et de jalousie.

Conscientes de ce risque, ONG et autorités développent pourtant des activités ciblant à la fois des personnes déplacées et des populations hôtes (activités génératrices de revenus, activités à haute intensité de main d'œuvre), pour favoriser la cohésion sociale, apaiser les tensions et impliquer les personnes déplacées dans le développement du territoire. Ces activités, sans être des mécanismes de résolution de conflits, peuvent constituer un premier pas vers un dialogue et un apaisement.

Éléments à retenir du chapitre 4. Effets des déplacements massifs et rapides

- L'accroissement urbain est non maîtrisé : la crise des déplacés est aussi une crise urbaine.
- Les arrivées de déplacés s'apparentent localement à des « chocs démographiques ».
- Le nombre de points d'eau fonctionnels a augmenté mais cette croissance reste plus faible que la croissance démographique.
- Il existe d'importantes inégalités d'accès à l'eau, d'ordre spatial, budgétaire et informationnel.
- Face aux difficultés d'accès à l'eau, les populations revoient leurs usages et développent de nouvelles stratégies.
- Pour la plupart des déplacés, le service payant est quelque chose de nouveau.
- Pour mieux organiser l'accès à l'eau, des gestionnaires et usagers ont défini de nouvelles règles.
- Le prix de l'eau est variable. Certains points d'eau sont devenus payants, d'autres gratuits. Le commerce privé d'eau s'est développé.
- Les déplacés vivant en SAT privilégient les points d'eau gratuits.
- Le recouvrement des services d'eau potable paraît de plus en plus faible.
- Les services d'eau potable manquent de ressources humaines et doivent parfois travailler à distance.
- Le manque de ressources en eau apparaît comme le facteur le plus limitant, au regard de la croissance continue des besoins.
- L'hospitalité des territoires d'accueil est remarquable et le niveau d'entraide est fort mais le temps les étiole et des tensions commencent à émerger.
- L'accès à l'eau est une des sources de tensions qui menacent la cohésion sociale.
- Les mécanismes de résolution de conflits, traditionnels ou de l'aide internationale, semblent impuissants.

Recommandations :

- Anticiper, de manière intégrée, l'aménagement du territoire et des services publics, à la fois pour les sites d'accueil de déplacés et pour les lotissements.
- Veiller à mettre en place des comités de points d'eau composés à la fois de personnes déplacées et de membres de la population hôte.
- Faire connaître les instances de concertation existantes et appuyer la mise en place de dialogues pacifiques et constructifs.
- Généraliser la mise en place des règles et pratiques de gestion de l'eau pertinentes au niveau des points d'eau, en particulier au niveau des SAT.
- Appuyer les services publics d'eau potable pour le recouvrement et sensibiliser les usagers à payer l'eau.
- Contacter les propriétaires de points d'eau pour discuter des possibilités de partenariat.
- Développer une gestion intégrée des ressources en eau. Pour commencer, on pourrait envisager de collaborer avec les Comités Locaux de l'Eau (CLE) et l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN)¹⁷ pour le projet Nex'Eau et d'intégrer leurs représentants au sein des CCEau
- Améliorer l'efficacité des réseaux hydrauliques en réduisant les fuites.
- Concevoir et mettre en œuvre chaque activité selon des exigences de cohésion sociale.
- Étudier les mécanismes de résolution de conflits.

¹⁷ Toutes les communes d'intervention de Nex'Eau se situent dans le bassin du Nakanbé et relèvent donc de l'Agence de l'Eau du Nakanbé (AEN). Les CLE concernés sont : le CLE Goinré (au niveau du barrage), le CLE Titao (au niveau du barrage) et le CLE Bam-Mané (au niveau du sous-bassin Nakanbé Bam). Voir : <https://eaunakanbe.bf/liste-des-cle-de-lagence-de-leau-du-nakanbe/>

5. PLANIFIER LES SERVICES D'EAU POTABLE EN CONTEXTE DE FORTS AFFLUX DE DÉPLACÉS

Après avoir essayé de mieux comprendre qui étaient les personnes déplacées, comment elles étaient perçues et comment elles se percevaient elles-mêmes, et après avoir analysé les effets des déplacements sur les territoires d'accueil, nous allons à présent tenter de voir **comment les services d'eau potable pourraient être planifiés en conséquence**. Pour ce faire, nous jetterons un regard rétrospectif sur les planifications avant la crise, puis nous essaierons de voir ce qui se fait actuellement et enfin nous verrons comment est envisagé ou pourrait s'envisager le futur.

5.1. REGARD AVANT LA CRISE

5.1.1. LES STANDARDS POUR L'EAU POTABLE

Le ministère de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso a établi, dans son programme national d'Approvisionnement en Eau Potable (MEA, 2016), des **standards de consommation d'eau selon le type de milieu (urbain ou rural), selon le type d'ouvrage hydraulique et selon l'horizon considérés**.

En milieu rural, les consommations spécifiques sont planifiées comme suit¹⁸ :

Tableau 4. Planification de la consommation spécifique en milieu rural (MEA, 2016)

Horizon (année)	Consommation spécifique PEM [l/jour/pers.]	Consommation spécifique BF [l/jour/pers.]	Consommation spécifique BP [l/jour/pers.]
2015	8	8	10
2020	10	10	15
2025	12	12	20
2030	15	15	20

On constate que pour les PEM et les BF, on se situe en dessous des 20 l/jour/pers, minimum recommandé par l'OMS, et même, pour 2025, en dessous de la norme sphère de 15l/jour/pers.

En milieu urbain, la consommation spécifique avait été fixée, pour 2015, à 57 l/jour/pers. pour des BP et à 37 l/jour/pers pour les BF. Ces chiffres ont été ensuite prolongés sans modification jusqu'à 2030 (MEA, 2016).

Concernant les tarifs, **l'eau coûte théoriquement moins cher en milieu urbain**, en particulier sur le réseau de l'ONEA qui pratique des tarifs selon des tranches sociales, qu'en milieu rural. Toutefois, en pratique, comme

¹⁸ PEM signifie point d'eau moderne, BF signifie borne fontaine et BP signifie branchement particulier.

de nombreuses AUE ne sont pas fonctionnelles ou que les habitants privilégient les points d'eau gratuits quitte à utiliser des puits, **l'eau est de fait souvent gratuite¹⁹ en milieu rural.**

A priori il existe aussi des considérations sur le nombre de personnes par point d'eau et les distances à parcourir, selon les standards classiques des programmes d'eau potable : théoriquement il faut compter maximum 300 personnes par point d'eau et une distance maximale de 500m. Les ODD font, quant à eux référence à un trajet de 30 min aller-retour pour l'accès à une source d'eau améliorée. En situation d'urgence, la condition liée à la distance est suspendue et on considère que **le nombre maximal de personnes par point d'eau peut aller jusqu'à 500. Il paraît cependant très difficile de vérifier cette condition.** En effet, si la taille de la population est déjà difficilement estimée à l'échelle des communes ou des villes, il devient vraiment ardu d'avoir les données désagrégées par zone autour d'un point d'eau, d'autant plus que la localisation de ces derniers n'est pas toujours connue.

Les ouvrages hydrauliques sont répertoriés dans l'Inventaire National des Ouvrages (INO), théoriquement mis à jour annuellement. En pratique, cette base de données est mise à jour selon les moyens disponibles pour cela. Finalement, certains ouvrages hydrauliques passent encore entre les mailles du filet et ne sont pas inclus. Par ailleurs, les ouvrages ne sont pas nécessairement caractérisés précisément et des informations sont manquantes.

En d'autres termes, **la connaissance des besoins en eau et de l'accès à l'eau paraît donc faible.**

5.1.2. UNE PLANIFICATION ORGANISÉE MAIS CHANGEANTE ET INCOMPLÈTE

Les documents de planification sont établis selon les échelles territoriales concernées. **Censés répondre à la logique de l'entonnoir, les documents locaux doivent traduire les choix de planification de la stratégie nationale,** selon les politiques publiques en vigueur et particulièrement selon les transferts de compétences. **Il arrive pourtant que l'articulation des échelles doive être plus subtile,** comme c'est le cas avec les documents des Agences de bassin (les SDAGE – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), à cheval sur plusieurs territoires administratifs, ce qui n'est pas sans poser des difficultés de coordination.

Par ailleurs, **les thématiques couvertes par ces documents de planification et leur typologie peuvent varier selon la façon dont on organise les programmes sectoriels.** Ainsi s'est ajouté au PCD (Plan Communal de Développement), le PCD-AEPA correspondant à la partie « eau potable et assainissement » du PCD. De même le Programme National AEPA qui portait sur l'eau potable et l'assainissement, s'est décliné en 5 programmes distincts : le Programme National AEP se concentrant sur l'eau potable, le PN-AEUE sur l'assainissement, le PN-GIRE sur les ressources en eau, le PN-AH sur les aménagements hydrauliques et le PPS sur le pilotage sectoriel. **Ces variations témoignent de l'évolution des schémas de pensée, des politiques publiques ou encore du contexte.** Ainsi, le nouveau document de planification proposé dans le cadre de Nex'Eau (le SDUC – Schéma Directeur d'Urgence Concerté) trouve sa pertinence dans la nécessité, nouvelle, de gérer simultanément et durablement, urgence et développement.

Notons que **les communes disposent en outre de programmes annuels d'investissement,** traduction financière incrémentale de la mise en œuvre de leurs PCD année après année.

¹⁹ Les usagers parlent d'eau « gratuite » à partir du moment où ils ne payent l'eau ni au volume ni par cotisations régulières (annuelles ou mensuelles). En revanche, ils peuvent être amenés ponctuellement à payer des réparations, ce qui revient en quelque sorte à payer de manière ad hoc le service d'eau.

Finalement, ces documents de planification, qu'ils soient à l'échelle communale, régionale, nationale, ou autre (par exemple à l'échelle d'un bassin versant pour la gestion des ressources en eau), sont **bien souvent élaborés avec l'aide de bailleurs de fonds**

« Nous n'avons pas de document à l'échelle régionale ici car nous n'avons pas reçu d'accompagnement des partenaires pour le faire. »,
DREA, Ouahigouya

internationaux, selon les priorités programmatiques que ces derniers se sont fixées. Or, celles-ci varient dans le temps et dans l'espace. **Il arrive donc régulièrement que des documents de planification ne soient pas mis à jour, ou tout simplement absents, faute de moyens.** On constate, par exemple, qu'aucune des communes d'intervention du projet Nex'Eau ne dispose d'un PCD-AEPA et cela ne va pas changer avec le projet puisque le choix a été fait d'élaborer, non pas des PCD-AEPA mais des SDUC.

Certes, cette situation témoigne d'une dynamique réflexive et probablement d'une amélioration de la pertinence des documents de planification mais **il convient de rester vigilant pour ne pas engendrer une inflation planificatrice ou une désynchronisation des documents de planification entre communes.**

On constate en outre que de **certains services ou autorités ne connaissent même pas les documents de planification existants de leur territoire.**

De son côté, l'ONEA dit disposer de documents de planification, de données et d'un plan de mitigation des risques pour agir en cas de crise. Lors de l'atelier de lancement du projet Nex'Eau, l'ONEA avait par ailleurs indiqué que ses plans d'investissement s'appuyaient sur des indicateurs de croissance démographique. Cependant, nous n'avons pas obtenu des documents et n'avons donc pas pu les analyser.

5.1.3. UN PROBLÈME D'ACCÈS À L'INFORMATION

Un autre problème soulevé, relatif à la planification mais pas seulement, est **la difficulté d'accès à l'information.** À ce niveau, **un décalage apparaît entre discours et pratique.** La plupart du temps, les services ou autorités assurent que tel ou tel document est accessible. Soit ils proposent alors de l'envoyer par mail après l'échange – mais l'envoi en réalité rarement – soit ils précisent qu'une requête écrite est nécessaire. Dans ce dernier cas, **les demandes écrites officielles ne suffisent pas toujours**, ou aboutissent après une attente tellement longue que les activités sont bloquées ou ont déjà été menées, sans attendre les informations. En dehors des possibles cas de mauvaise volonté, il s'agit a priori surtout de **problèmes dans le circuit de validation.** Ce dernier est peut-être trop long ou trop complexe, en tout cas certainement **trop centralisé.** Une autre hypothèse apparaît, celle de **l'archivage voire de l'existence même de certaines informations.**

Qu'elle que soit la cause, il est certain que **les planifications sont plus difficiles à établir** quand les informations actuelles ou passées sont manquantes.

5.1.4. DES DOCUMENTS NORMÉS MAIS AVEC CERTAINS ÉLÉMENTS MANQUANTS

Démultiplier des documents de planification à l'échelle d'un territoire qui compte plus de 300 communes n'est pas chose aisée. Aussi, un **guide méthodologique avait été établi** pour aider les acteurs à réaliser leur PCD-AEPA **selon un canevas type** (DGRE, 2008). Il existe de même un guide méthodologique pour le PCD (ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, 2014).

Dans ces derniers, la démographie est un élément du diagnostic et il est dit que le PCD-AEPA doit exprimer la demande [en eau] des populations mais, chose étrange, **la taille de la population à venir** – et donc la question de croissance démographique à l'horizon fixé – **n'apparaît pas comme une donnée nécessaire à la planification dans aucun des deux documents**. Dans le PCD de Kongoussi (2018-2022), la situation démographique fait l'objet d'un chapitre comprenant les facteurs d'évolution tels que la natalité, la mortalité et la migration mais pour autant, on n'y retrouve pas de chiffres concernant la démographie à venir. Quant au PCD de Ouahigouya (2017-2021), une projection de population apparaît dans la partie diagnostic²⁰ mais cette donnée ne semble pas prise en compte par la suite dans les documents.

« Tout part de là : quand on n'a pas une bonne maîtrise des statistiques, ça fausse la planification. »,
Agent d'ONG

Ainsi, dans chacun des documents de planification, **des réhabilitations de forages ou des constructions ont été prévues dans les documents, sans que cela ne repose – du moins explicitement – sur un calcul de besoins en eau**.

Autre élément d'attention : selon le témoignage de certains acteurs, **il ne semble pas y avoir de lien établi entre les réseaux d'eau potable et l'urbanisme, ou encore avec les services électriques**. Or, il est évident que ces sujets doivent être pensés conjointement pour assurer un aménagement du territoire cohérent.

« Les planifications sont trop souvent des coquilles vides. On coche des cases parce que réglementairement il le faut mais ces documents ne peuvent pas être utilisés ensuite »,
Agent d'ONG

Que valent ainsi les planifications réalisées ? Globalement, elles sont **de qualités inégales** selon les communes mais certaines, quand elles ne sont pas seulement perçues comme une obligation réglementaire sans fondement, **offrent tout de même une base de travail pour les acteurs de développement**.

5.1.5. UNE MISE EN ŒUVRE SANS MOYEN ET UN SUIVI INÉXISTANT

Une autre limite dans l'efficacité de ces planifications provient du **manque de moyens financiers mais aussi humains**, mis à la disposition des communes pour réaliser ensuite leurs plans d'actions. La décentralisation des compétences, comme dans de nombreux pays, ne **s'est pas toujours traduite par une décentralisation des moyens** et les communes font face à un manque chronique de ressources. Du reste, les acteurs de développement semblent plus enclins à financer leurs propres planifications ou des actions qu'ils ont eux-mêmes étudiées et choisies, plutôt que les plans d'actions déjà existants.

Il reste par ailleurs **difficile d'évaluer la mise en œuvre des planifications locales, faute de mécanismes de suivi-évaluation**. Ainsi, personne ne peut réellement dire si les forages ou les réhabilitations prévues ont bien été réalisés.

Soulignons également que le problème financier se cumule avec un **manque de ressources humaines et d'expertises disponibles pour assurer la mise en œuvre des plans d'actions**. Or, il est généralement difficile de financer des ressources humaines pour les services locaux dans le cadre de projets de développement.

²⁰ Il est question d'une population de 171 090 habitants d'ici 2020, à partir d'un taux d'accroissement de 2% en milieu rural et 3% en milieu urbain. Ces taux nous paraissent par ailleurs largement sous-estimés. Le Bureau Central du Recensement estimait la population de 2019 à 199 387 habitants, soit 16% de plus.

5.2. PHOTOGRAPHIE ACTUELLE

5.2.1. LE BOULEVERSEMENT DE LA CRISE ET DE L'URGENCE

La crise sécuritaire et ses conséquences sont venues perturber les services d'eau potable (entre autres), **rendant les efforts de planification et de mise en œuvre des plans d'actions partiellement caduques.**

Les services d'eau potable sont dépassés par les urgences, de nouvelles venant constamment interrompre les précédentes, sans qu'il soit de toute façon possible de répondre à toutes de manière rapide, cohérente et durable compte tenu des maigres ressources à disposition.

« Avant on suivait le PCD. Maintenant ça ne sert plus à rien. On essaye seulement de voir où y a les problèmes. »,
Secrétaire général de la mairie de Kongoussi

« On n'arrive pas à prendre en compte tout le monde parce que même la taille de population n'est pas connue. L'Action Sociale dit que la situation est très changeante. Ça vient compliquer les statistiques. »,
Agent d'ONG

On l'a vu également, les explosions démographiques des villes d'accueil **ont saturé les capacités des services** qui avaient déjà du mal auparavant à estimer la taille de la population à desservir en eau potable, et qui le peuvent encore moins aujourd'hui, avec les déplacements de population.

Certains acteurs esquissent tout de même l'idée de refaire une nouvelle planification, d'avoir enfin un PCD-AEPA, sans expliquer pour autant comment celle-ci pourrait s'adapter de manière pertinente à la situation.

« Pas sûr qu'il y ait une planification réellement. On court après mais tout le monde est en mode urgence. D'ailleurs pas forcément à cause de la crise, simplement parce qu'ils n'ont pas les moyens de travailler. »,
Agent d'ONG

Sans moyens, **on peut finalement se demander si les services n'étaient pas déjà contraints, avant la crise actuelle, de travailler « en mode urgence »**, c'est-à-dire de décider dans l'incertitude et face à de multiples priorités, et d'interrompre régulièrement

un travail en cours pour aller répondre à de nouvelles tâches prioritaires.

Notons cependant que les fonds de développement directement versés à l'Etat ont été récemment bouleversés voire parfois suspendus en raison du coup d'État de janvier 2022 et de la dissolution des conseils municipaux. **La crise politique se superpose à la crise sécuritaire** et rend réticents les bailleurs à investir dans des projets de développement.

5.2.2. DES RÉPONSES HUMANITAIRES, TOUJOURS TROP COURT-TERMISTES

L'heure est donc à l'urgence et les ONG de ce secteur sont par ailleurs débordées par cette crise, d'une vitesse inédite, et pour laquelle les moyens de réponse sont bien en-deçà des besoins humanitaires évalués.

Néanmoins, les leçons tirées des expériences passées des ONG ont déjà souligné l'importance de ne pas sous-estimer l'impact de leurs actions sur le temps long et de mieux prendre en compte ce dernier. **Alors comment accepter encore que des ONG urgentistes demeurent aveugles aux enjeux de développement et de politiques publiques ?**

« Les ONG humanitaires ne se préoccupent pas des règles existantes. »,
Agent d'ONG

Force est de constater qu'il reste du chemin à parcourir. Lors de notre mission de terrain, nous avons rencontré une ONG qui avait réalisé un forage dans le SAT de Wensonda, **fournissant de l'eau gratuite aux**

usagers. Ce forage était équipé d'installations solaires très performantes ; un gestionnaire avait été recruté et était mensuellement payé (90 000 FCFA/mois + 30 000 FCFA de taxes) ; du matériel de traitement de l'eau lui avait été remis ; et la maintenance était prise en charge par l'ONG (400 à 500 000 FCFA/an). Auparavant, l'ONG avait discuté avec la mairie pour identifier le site. Pour la suite, il avait été prévu **que l'ouvrage soit remis à la commune** avec de quoi maintenir le point d'eau pour six mois supplémentaires. Puis, la mairie devrait reprendre la gestion du point d'eau mais sans financement, il est évidemment peu probable que ce système perdure. **Il faudra que l'eau redevienne payante, ce qui ne manquera pas de susciter des tensions parmi les usagers,** habitués à un service gratuit.

Si on peut reconnaître qu'un effort a été fait par l'ONG pour se rapprocher de la commune, on note que l'ONG **n'a pas pensé à discuter par ailleurs avec l'ONEA** (qui aurait pu être intéressée par le débit de ce forage). Elle **n'a pas non plus réfléchi à la situation problématique laissée ensuite à la commune.** Enfin surtout, elle a méconnu les principes des politiques publiques en vigueur, parmi lesquels le financement des charges d'exploitation et de maintenance du service publics de l'eau par les produits de vente de l'eau au volume.

Il ne s'agit ici, certes, que d'un exemple mais nous pouvons raisonnablement supposer que cette situation n'est pas un cas isolé et que **la nécessité de faire le bien prime encore, malheureusement, sur l'exigence de bien le faire.**

Pourtant, **une opportunité existe** : il faudrait profiter de la construction des nouveaux points d'eau pour injecter cette nouvelle production dans le réseau hydraulique existant afin de venir consolider le débit.

« Le projet Nex'Eau tombe à point nommé car les humanitaires font des points d'eau partout. Si les forages ont un débit supérieur à 5 m³/h, on va pouvoir prendre ça pour l'injecter dans le réseau »,
Agent du consortium Nex'Eau

Enfin, des personnes interrogées ont regretté le **manque d'intérêt des ONG humanitaires quant au besoin et aux modalités de gestion des points d'eau qu'elles installent.** Il s'agit là encore d'un problème assez classique qui nécessite encore des efforts de vigilance lors de la conception des projets humanitaires.

5.2.3. ABSENCE DE PRISE EN COMPTE DES BESOINS EN EAU DES ANIMAUX

Les besoins en eau humains n'étant pas calculés dans les documents de planification, a fortiori, ceux des animaux non plus. Du reste, **les services d'eau potable ne prennent classiquement pas en compte les besoins en eau des animaux domestiques.** Ce choix répond à une double logique : d'une part **ces besoins sont censés être pris en considération par un autre ministère** - celui des ressources animales et halieutiques - et d'autre part **les animaux ne sont pas censés fréquenter les mêmes points d'eau que les humains.** En effet, les troupeaux se trouvent généralement hors des villes et villages, et par ailleurs, pour des raisons sanitaires, il est préférable de séparer les deux. Enfin, l'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des exigences de qualité supérieure et coûte donc généralement plus chère à produire.

Toutefois, la crise sécuritaire est venue bouleverser les dynamiques spatiales, et même si les éleveurs se trouvent toujours, pour une large majorité, à l'extérieur des zones urbaines, **la présence du bétail en**

« Avec l'arrivée des PDI, il y a beaucoup de bétail maintenant dans le village. »,
Gestionnaire de PMH, Kongoussi

ville ou au sein des villages n'est plus si anecdotique. Certaines personnes – celles qui ont fui par prévention – se sont déplacées avec tout ou partie de leur bétail, au point que selon un enquêteur, des déplacés auraient même loué des maisons dans les zones non loties pour y pratiquer l'élevage.

« Au niveau du site de Youba, il y a des tensions pour l'accès à l'eau entre les PDI qui ont du bétail et les femmes de la population hôte qui font du maraichage. »,
DREA, Ouahigouya

Cette présence animale suscite de **nouvelles sources de tensions**, entre usagers ou entre usagers et gestionnaires de points d'eau, qui **contribue au rejet des personnes déplacées**, dont les modes de vie peuvent paraître en inadéquation avec leur lieu d'accueil.

Alors doit-on prendre en compte les besoins en eau des animaux ? Pour le préfet de Ouahigouya, l'urgence est d'abord humanitaire et la prise en compte du bétail arrivera plus tard, lors de la phase de relèvement, pour stabiliser les revenus issus du cheptel. Mais si on procédait ainsi, le cheptel serait-t-il encore vivant lors de la phase de relèvement ? C'est par ailleurs oublier que **les éleveurs préféreront sûrement mourir de soif, plutôt que de laisser mourir leurs bêtes.**

Au lieu d'être rejetées sous prétexte qu'elles ne seraient pas en phase avec l'urgence humanitaire de la situation, **les réalités socio-culturelles devraient être d'une part, mieux comprises, et d'autre part, prises en compte dans la planification.**

5.2.4. QUELLE PLACE POUR L'HYGIÈNE ET L'ASSAINISSEMENT ?

Les problèmes d'hygiène et d'assainissement ont été soulevés à de nombreuses reprises lors des entretiens. En outre, les visites de terrain réalisées ont effectivement permis de constater un **besoin criant à ce sujet, en particulier au niveau des SAT**. Les latrines sont en nombre insuffisant, les pratiques et les moyens d'hygiène font défaut, et les boues de vidange ne sont tout simplement pas gérées, **ce qui laisse planer un risque sanitaire majeur**, directement via la contamination des humains par les matières fécales et indirectement via la pollution des eaux. Des cas de diarrhées ont d'ailleurs déjà été identifiés, d'après l'Action Sociale de Ouahigouya.

Des éléments de diagnostic sont fournis dans les PCD : problème de drainage des eaux pluviales, manque de système de collecte d'ordures ménagères, utilisation de produits chimiques. Le nombre de latrines existantes est précisé dans les PCD de Kongoussi (1894) mais pas dans celui de Ouahigouya. **Dans les deux documents, des constructions de latrines sont prévues** 1000 latrines familiales à Kongoussi, 1438 à Ouahigouya ainsi que 2 latrines publiques), sans que le nombre choisi soit justifié. **D'autres activités d'assainissement sont également planifiées** : achat d'un camion vidangeur, dispositif de curage régulier des caniveaux, installation de bacs à ordures, etc. Cependant, faute de suivi, nous ne savons pas ce qui a été effectivement réalisé.

Aux problèmes d'hygiène et d'assainissements font donc logiquement écho des problèmes de qualité de l'eau. Les services d'eau potable ont le devoir de respecter des critères de potabilité mais n'en ont pas toujours les moyens. Du reste, les forages privés, qu'on voit se multiplier pour répondre aux besoins en eau, ne sont pas toujours construits en prenant en compte des normes de qualité. Un forage a par exemple été identifié dans un cimetière.

L'assainissement est un domaine vaste, généralement parent pauvre du secteur de l'eau, qui est sans aucun doute **également impacté par l'arrivée des déplacés**. Bien que des actions aient été effectivement planifiées à ce sujet dans les politiques communales, **l'aide actuellement apportée se concentre principalement sur la question de l'accès à l'eau potable**. Quant à l'hygiène, des activités de sensibilisation sont déjà menées et des kits parfois distribués mais ces actions pourraient être renforcées.

Les risques liés à l'assainissement sont suffisamment grands pour que les autorités et l'aide internationale se penchent sérieusement sur la question. En outre, l'assainissement **étant inclus dans le périmètre de l'ONEA**

et des communes, il ne paraîtrait pas insensé que le projet Nex'Eau s'en saisisse, au-delà des activités de sensibilisation à l'hygiène, mais cela **nécessiterait une réflexion plus approfondie sur ce que pourraient être les modalités d'urgence dans le secteur de l'assainissement** et nécessiterait bien sûr des moyens plus conséquents.

5.3. IMAGINER LE FUTUR

Il paraît donc nécessaire de revoir les modalités passées de planification des services d'eau potable, à l'aune des éléments ci-dessus mais également en prenant en compte d'autres facteurs, en particulier les changements climatiques.

Sûrement la première question à se poser est celle de l'horizon choisi. Dans un contexte très instable et à la dynamique extrêmement rapide, mieux vaut partir sur des pas de temps pas trop longs. A contrario, il ne faut pas voir à trop court terme, au risque de passer à côté de certaines perspectives et de ne pas avoir le temps pour la mise en œuvre. **En ce sens, 2030 semble un horizon raisonnable.**

5.3.1. PROJECTION DES DÉPLACEMENTS

Nous l'avons dit, il est important de prévoir l'évolution de la démographie locale, ce qui suppose notamment **d'anticiper les déplacements de populations.**

Évidemment, les déplacements sont extrêmement **dépendants des dynamiques sécuritaires**, en fonction de la capacité des forces armées burkinabé à reconquérir et stabiliser les zones. Selon le médiateur ouest-africain pour le Burkina Faso, l'ancien président nigérien Mahamadou Issoufou, près de 40% du territoire échapperait aujourd'hui au contrôle de l'État²¹. Par ailleurs, comme le soulignent certains acteurs internationaux, il est important **d'appréhender ces déplacements dans une dynamique régionale**, et pas seulement burkinabé. En particulier, ce qui se passera au Mali – avec Wagner notamment - et au Niger – avec le redéploiement des forces armées françaises - aura des impacts au Burkina Faso. De même, **l'état de santé des territoires, à travers les sols, la végétation et la biodiversité, a et aura une importance majeure**, pour des populations dont les moyens de subsistance dépendent encore très largement de leur milieu naturel. Leur dégradation, cumulée aux changements climatiques seront probablement à l'origine d'importantes migrations également.

Pour revenir au cas présent, il est par ailleurs difficile de savoir ce que vont faire les personnes déplacées déjà sur place : vont-elles rentrer chez elles ? Partir ailleurs ? Rester ?

« Pour se préparer aux déplacements à venir, il faut regarder le flux de base. Et même si la fluctuation est toujours à la hausse, il faut appliquer ce taux-là. »,
Agent du CONASUR

Le CONASUR préconise de **s'appuyer sur un taux moyen** pour faire des estimations mais ne précise pas lequel. Or les déplacés arrivent par vagues et non à un rythme régulier. On pourrait essayer d'utiliser le taux de croissance urbaine annuel moyen entre 2019 et 2022 (déplacés et population hôte inclus) – 34% dans la ville de

Kongoussi et 25% dans la ville de Ouahigouya - mais celui-ci masque de fortes disparités temporelles.

²¹ <https://www.agenceafrique.com/34541-pres-de-40-du-territoire-du-burkina-faso-echappe-au-contrôle-de-letat-dapres-la-cedeao.html>

Une autre solution serait de travailler à l'élaboration de différents scénarios :

- un scénario optimiste où les déplacés rentreraient progressivement chez eux ;
- un voire plusieurs scénarios intermédiaires où les déplacés continueraient de venir mais à différents rythmes (plus, ou moins que la moyenne actuelle) ;
- enfin un scénario catastrophe où les zones d'accueil se videraient elles-mêmes en raison de problème sécuritaire.

En dehors des scénarios définis pour un certain horizon, il est clair **que certains déplacements se font par « vagues »**, au moment d'incidents sécuritaires. Or, actuellement il n'existe pas de plan de réponse à ces arrivées soudaines et parfois très importantes. Il paraît donc nécessaire **d'envisager des modalités d'action ad hoc pour ce type d'évènements**.

Dans tous les cas, **le Burkina Faso, contrairement à d'autres pays, bénéficie d'une connaissance relativement bonne sur les personnes déplacés** grâce au CONASUR et à sa riche base de données. Celle-ci serait encore largement sous-utilisée par le secteur humanitaire, selon le HCR. Et elle ne semble pas beaucoup plus utilisée par les services d'eau potable. Sans doute, une meilleure coordination et un meilleur dialogue avec cette institution permettrait d'améliorer la planification via une meilleure estimation des personnes déplacées actuelles.

5.3.2. PROJECTION DES INSTALLATIONS

Dans l'hypothèse - relativement probable - où les déplacés déjà présents resteraient encore plusieurs années et où d'autres déplacés arriveraient, **il serait aussi nécessaire de savoir où, précisément, ces personnes iront s'installer**. Si cela peut être anticipé – voire **organisé, dans un souci de cohérence de l'aménagement des espaces urbains** -, cela permettrait de mieux planifier l'extension du réseau d'eau potable ou l'installation de nouveaux points d'eau.

« Le sujet des déplacements est très complexe si on commence à aborder ces questions avec les communes, elles vont se fâcher. Leur souhait, c'est qu'il n'y ait pas de PDI. »,
Agent d'ONG

Il semble cependant que **certaines autorités soient réticentes à l'idée d'une installation durable des personnes déplacées**, empêchant par là même de réfléchir aux conditions d'intégration de ces personnes.

Pour certains, y compris l'ONEA de Kongoussi, la question de l'installation ne semble pas si cruciale. Selon eux, même si les personnes déplacées étaient amenées à rentrer chez elles ou à partir ailleurs, **les nouveaux services installés pourront toujours servir aux habitants actuels et futurs**. Cependant, certains ouvrages ont été installés sur des sites provisoires, pour lesquels le foncier est privé ou qui a vocation à être attribué. Cela risque de générer des tensions comme le souligne la mairie de Kongoussi.

Interrogées, seule **quelques rares personnes déplacées disent vouloir rester dans leur commune d'accueil et s'y intégrer**, par exemple en ouvrant un commerce. Les autres préféreraient retourner chez eux. Pourtant, la plupart est fataliste et pense être encore là en 2023. À plus long terme, les espoirs émergent et plusieurs personnes déplacées affichent un ton assuré prédisant

« Penser que les gens vont retourner chez eux est un vœu pieux. »,
Agent d'ONG

qu'ils auront retrouvé leurs vies d'ici là. Quant aux personnes hôtes interrogées, elles pensent presque toutes que les personnes déplacées finiront par retourner dans leurs villages, puisque que c'est bien ce que la majorité d'entre elles souhaite. Parallèlement, la plupart pense que les arrivées de déplacés vont se

poursuivre. Ainsi, par une sorte de mécanisme de défense inconscient, **la fatalité du court terme est contrebalancée par l'optimisme à plus long terme.**

Et si le problème était appréhendé en sens inverse ? On chercherait alors à **estimer la capacité d'accueil maximale de chaque territoire et les conditions d'une installation décente de ces personnes, selon les possibilités d'aménagement urbain et les perspectives de lotissements.** À partir de ce seuil, on pourrait envisager de réorienter les nouveaux arrivants vers de nouvelles zones. Cette idée, spontanément suggérée par certains en entretiens, est intéressante parce qu'elle soulève une nouvelle façon d'aborder les choses, une manière plus proactive et peut-être plus lucide pour éviter que la situation ne dégénère. Cette idée risque toutefois de buter sur plusieurs écueils techniques, politiques et sociaux : le sujet est politiquement sensible ; la capacité d'accueil maximale paraît difficile à estimer (il faudrait a minima discuter de manière démocratique les critères) ; le suivi précis des arrivées est ardu – l'Action Sociale a déjà du mal à le faire -, l'identification de zones d'accueil favorables, pas trop éloignées, est une gageure ; et enfin le consentement des nouveaux arrivés de s'y rendre est loin d'être évident. Au demeurant, limiter l'accueil, voire interdire l'accès à un territoire à certaines personnes, serait une **solution autoritaire, soulevant de nombreux problèmes éthiques.** En revanche, réfléchir à la capacité maximale permettrait de **reconnaître qu'il existe effectivement une limite et ouvrirait la voie à des actions anticipatrices**

« Relocaliser les PDI ailleurs ? Ça a été pensé. Ça fait partie des solutions durables. »,
Agent du CONASUR

Notons au passage que la problématique des installations a déjà été posée à Ouagadougou, où les déplacés ne sont théoriquement pas admis et ne peuvent pas installer de camps. D'après le CONASUR, s'ils viennent, ils sont enregistrés comme personnes vulnérables et non comme déplacés ce qui ne leur permet pas de demander de l'aide, ceci afin d'éviter « des appels d'air ».

5.3.3. PERSPECTIVES POUR LA COHÉSION SOCIALE

La cohésion sociale est apparue comme un enjeu majeur dans les chapitres précédents et un travail de **renforcement de la cohésion sociale devrait donc être inclus dans la planification** des services d'eau potable. Il s'agit d'**assurer le bien-être de tous les membres de la société, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation**, des personnes déplacées bien sûr (et en particulier celles faisant l'objet de discriminations spécifiques) mais finalement de tout un chacun. On l'a vu, les pauvres ou encore les femmes font également partie des personnes vulnérables, susceptibles de cristalliser la colère et l'angoisse de certains.

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, cela supposerait de trouver des méthodes pour **réduire les tensions liées à l'attente et aux volumes prélevés** et **d'ouvrir la question de l'équité** dans la gestion et la distribution de l'eau. Une première action pourrait être de distribuer des bidons (de bonne qualité) à ceux qui en ont besoin. En outre, **certaines stratégies présentées plus haut (tours d'eau entre quartiers, corde pour l'ordre de passage, exceptions pour personnes âgées, handicapées ou malades) pourraient être des exemples à généraliser.** Du reste, dans un contexte social difficile où certaines personnes ont des moyens extrêmement faibles (notamment certaines personnes déplacées, mais pas seulement), on pourrait **réfléchir à une tarification sociale** dans laquelle un bidon de 20L reviendrait moins cher au litre que plusieurs bidons (et eux-mêmes moins chers qu'un fût de 200L). En d'autres termes, **le litre coûterait de plus en plus cher à mesure que le volume prélevé en une fois augmente.** Par ailleurs, dans un contexte de difficulté de production, il pourrait être bienvenue de **plafonner les volumes prélevés en une fois.**

Enfin, pour être efficient, il faudrait envisager une **harmonisation des règles et tarifs entre points d'eau** (a minima entre points d'eau publics du même type), tout en **garantissant l'accès à tous**, sans discrimination. Il faudrait également **que l'information soit sue de tous** (par exemple en établissant et diffusant une carte des points d'eau pour chaque quartier ainsi que des règles en vigueur – ce qui nécessiterait de s'assurer que l'information cartographique soit comprise). Du reste, il pourrait être utile de mettre en place un **mécanisme de réclamation** remontant aux autorités et aux services d'eau potable afin de mieux connaître les avis des usagers, de pouvoir essayer d'y répondre et d'instaurer un climat de dialogue et de confiance entre usagers et institutions.

5.3.4. L'OUTIL SDUC

L'urgence est bien réelle au Burkina Faso mais le fait de constamment **habiter le monde de l'urgence**, de réagir plutôt que d'agir, et de le faire systématiquement dans la précipitation voire la panique, **peut devenir une contrainte à l'efficacité, la qualité et à la cohérence des actions**. Cela peut créer en outre un sentiment de découragement et même parfois un abandon pour des services techniques qui fonctionnaient déjà avec peu de ressources.

Pourtant, **le modus operandi de l'urgence n'est pas incompatible avec le travail de planification**. Il s'agit d'apprendre et de prendre le temps de planifier les actions d'urgence pour que celles-ci soient pertinentes et en cohérence avec le développement général prévu. **C'est ainsi l'objet du SDUC, nouvel outil de planification sectorielle locale**, prévu dans le cadre du projet Nex'Eau.

Certains sont toutefois encore sceptiques quant à la pertinence et surtout à l'opérationnalisation possible du SDUC, les communes ayant peu de ressources²². Par ailleurs, **le concept d'urgence reste flou** pour de nombreux acteurs, habitués au contexte de développement, et méritera donc d'être explicité.

« Le SDUC n'est-il pas seulement un document de planification, établi de manière concertée par les acteurs d'urgence et de développement ? On parle simplement d' « urgence » parce que la situation actuelle est une situation d'urgence, ? »,
Agent d'ONG

Ce qui semble particulièrement intéressant dans le SDUC, ce sont les **modalités dégradées envisagées**. Elles devraient permettre aux services de subvenir aux besoins en eau, de manière continue, malgré des événements de crise. Il pourrait s'agir de voir comment organiser au mieux la gestion du service sans agent de terrain sur place, comme c'est concrètement le cas actuellement à Titao. Cela pourrait se faire via des contacts de terrain et/ou des systèmes télégérés. **Éventuellement, cela impliquera une baisse de la qualité du service** pour éviter un effondrement total. Dans cette optique, **les technologies devraient être envisagées avec prudence dans des contextes de crise**. Mieux vaut parfois un système « *lowtech* » simple (par exemple manuel), et moins coûteux, capable de fonctionner en l'absence d'électricité ou d'experts. De même la réduction de la consommation spécifique ou le délestage sont envisagés comme des modalités dégradées potentielles. On l'a vu, **ces pratiques existent en dehors de toute planification mais être capable de les prévoir et de les discuter au préalable, permettra de mieux gérer les questions d'équité sous-jacentes**.

« Nous sommes en urgence, la qualité s'adapte. »,
Agent de l'ONEA

²² Cette appréhension était d'autant plus grande que lors de notre visite, les conseils municipaux venaient d'être dissouts et n'avaient pas encore été renouvelés. Depuis notre passage, le lancement des travaux de concertation sur les SDUC a peut-être calmé les inquiétudes.

Cependant, la note de cadre du SDUC ne dit pas **de quelle manière elle entend concrètement estimer les besoins en eau**, eu égard à la difficulté d'appréhender la taille de la population. Le travail prospectif sur la base de plusieurs scénarios ne semble pas prévu. En outre, le terme de « crise » n'est pas défini. Actuellement bien sûr, cela fait écho aux conflits et aux déplacements de population mais demain, rien ne dit que ce ne sera pas une catastrophe climatique ou du moins les symptômes des changements climatiques en cours qui donneront lieu à une crise majeure. Il pourrait donc être utile de **dresser une typologie des crises** (problème sécuritaire, catastrophe climatique, épidémie, épuisement des ressources naturelles, crise économique, crise politique, crise sociale etc.) **selon leurs impacts potentiels sur les services d'eau potable.**

Comme souligné dans la note de cadrage, une spécificité importante du SDUC est de **décloisonner les services d'eau potable entre milieu urbain et rural** et ainsi d'amener les différents acteurs à mieux collaborer pour articuler leurs actions. Finalement, **ce nouvel outil peut conduire à des changements de pratiques et venir remodeler les schémas de pensée**, par exemple en envisageant l'extension du réseau de l'ONEA dans les zones encore non loties, ou encore en imaginant un mécanisme d'investissements flexible pour mieux répondre aux chocs et imprévus.

Enfin, il paraît nécessaire, dans l'environnement contraint actuel, de réaliser, dans le cadre du SDUC, un **exercice de priorisation des actions à conduire, de manière éclairée et aussi démocratique que possible.**

5.3.5. COORDINATION ET COMMUNICATION

Pour faire face aux différents futurs possibles, il sera également nécessaire de **revoir la coordination entre acteurs.** Notre mission de terrain a en effet fait apparaître **des silos.** La plupart des acteurs et institutions sont d'ailleurs conscients de cet écueil mais ont du mal à réviser leurs modes de

« Nous n'avons pas de contact avec l'Action Sociale. »,
Agent de l'ONEA de Kongoussi

« La programmation annuelle de la DGEP est difficile car on ne reçoit pas toujours les planifications des ONG. Il peut ensuite y avoir des doublons. »,
Agent de la DGEP

fonctionnement et à envisager de nouvelles collaborations. Ceci est classiquement vrai entre acteurs humanitaires et services nationaux ou locaux, même si l'ONEA a indiqué avoir des **collaborations au cas par cas** avec certains projets humanitaires. Mais cette difficulté **concerne aussi, en interne, les services et**

administrations nationales et locales.

Le temps manque par ailleurs, pour établir ces contacts, discuter les pistes de réflexions et d'actions communes. Une meilleure coordination entre acteurs doit pourtant être comprise comme une plus grande cohérence et efficacité, et non pas comme une perte de temps en réunion de concertation.

Au demeurant, **une bonne coordination implique une bonne communication**, au fil de l'eau et dans les deux sens, c'est-à-dire une circulation de l'information fluide. Il peut par ailleurs arriver que des acteurs institutionnels se réunissent voire travaillent conjointement sans pour autant que les informations soient effectivement partagées. Une fois partagées, il faut encore que celles-ci fassent l'objet d'un archivage cohérent et connu de tous les membres de l'institution.

« Parfois les ONG mènent des actions sans nous informer. Quand elles rencontrent des difficultés (problème de communication, technique ou sociaux), elles se retournent alors vers l'État. »,
Agent de la DGEP

Finalement, le travail de coordination et de communication est un élément indispensable d'une planification.

Éléments à retenir du chapitre 5. Planifier les services d'eau potable en contexte de crise

- Les communes étudiées ne disposent pas de planifications locales spécifiques pour l'eau potable (PCD-AEPA)
- Les planifications communales ne s'appuient sur aucune projection démographique ou calculs des besoins en eau et les questions d'accès à l'eau potable ne s'articulent pas avec les enjeux d'urbanisme.
- Les collectivités locales manquent de moyens pour mettre en œuvre, suivre et évaluer leurs plans d'action.
- Les précédentes planifications ne sont plus suivies du fait de la crise.
- Écueils classiques des réponses humanitaires, la plupart ne s'inscrivent ni dans le temps long, ni en cohérence avec les politiques publiques.
- Les besoins en eau du bétail ne sont volontairement pas pris en compte dans les planifications alors que l'abreuvement du bétail est un usage de l'eau potable clairement identifié.
- Les problématiques d'assainissement sont souvent absentes des programmes d'aide alors qu'il existe un risque sanitaire majeur, en particulier dans les SAT.
- Les déplacements de population à venir s'inscriront dans un contexte multifactoriel de crises sécuritaire, politique, climatique et environnementale.
- Le fonctionnement en modalités dégradées, prévu dans le SDUC, pourrait être une réponse pertinente et durable aux urgences actuelles et à venir.

Recommandations :

- Réaliser un travail prospectif sur la démographie, en s'appuyant sur différents scénarios de déplacements de population et sur des vagues d'arrivées possibles
- Ouvrir les discussions sur les capacités d'accueil des territoires et les zones d'installation potentielles, en particulier au regard de la disponibilité et durabilité des ressources en eau
- Développer des approches plus « *lowtech* » comme modalités dégradées.
- Prendre en compte les besoins en eau du bétail dans les calculs de besoins en eau, même a minima.
- Voir dans quelle mesure des modalités dégradées pourraient être envisagées dans l'assainissement et si cette composante pourrait être incluse dans un projet nexus.

6. CONCLUSION

Marqués par l'histoire de leurs déplacements, symptômes de la crise sécuritaire que traverse le Burkina Faso, les déplacés sont essentiellement perçus et se perçoivent eux-mêmes comme des **personnes vulnérables et traumatisées, aux parcours de vie suspendus, et aux retours incertains**. Ruraux perdus dans les villes d'accueil, ils ne sont cependant **pas toujours visibles** et il est difficile de suivre leurs trajectoires.

Leurs vies dépendent aujourd'hui de **l'hospitalité des territoires d'accueil et de l'aide apportée par l'État et les organisations internationales**. Mais l'hospitalité s'essouffle à mesure que la crise perdure et que les ressources de chacun s'amointrissent. Quant à l'aide de l'État et des organisations internationales, elle reste largement en-dessous des besoins évalués. **Derrière l'épuisement général pointent alors les sentiments d'inégalités, d'injustice et, non loin, la peur, les préjugés et les discriminations**. C'est ainsi la **cohésion sociale de l'ensemble de la société qui est menacée** et cela devrait constituer un point de vigilance majeur pour tous les projets d'aide en cours et à venir ainsi que pour les autorités.

Pour les services et l'administration locale, la situation provoquée par l'arrivée massive de déplacés dans les zones étudiées (Ouahigouya et Kongoussi – et plus spécifiquement les zones urbaines) correspond à **des chocs démographiques soudains et violents** auxquels ils n'étaient pas préparés. **L'étalement urbain et l'augmentation de la densité de population ne laissent pas le temps aux services et administration d'organiser le développement du territoire** selon les règles d'urbanisme en vigueur. **L'accès à l'eau se développe, mais pas assez vite, générant par ailleurs des inégalités d'accès** entre territoires et entre usagers, et donc des tensions. Ces derniers essayent donc d'adapter leurs pratiques et leurs usages, selon leurs moyens et les différentes modalités d'accès existantes. Quant aux services publics d'eau potable, qui manquaient déjà auparavant de ressources humaines et financières pour garantir l'accès à l'eau, ils sont submergés et **doivent surtout accroître leur production alors qu'à certains endroits, les ressources en eau s'épuisent inéluctablement**.

« Quand le canari se casse sur ta tête, il faut en profiter pour te laver » dit un proverbe burkinabé. L'expression semble peut-être mal-à-propos dans un contexte local de pénurie d'eau. Pourtant, il invite à **rester optimiste et à tirer les leçons de la crise actuelle**. Les planifications passées, qui n'étaient pas prévues dans des perspectives d'urgence et qui, du reste, n'anticipaient pas sérieusement les besoins en eau, se sont logiquement montrées inopérantes. Mais il est possible de les revoir – c'est l'objet du projet Nex'Eau – et de **mieux anticiper les évènements**, en particulier en pré-identifiant différents niveaux de fonctionnement. La planification devrait **également interroger le modèle économique** des services publics d'eau potable, dans un contexte où un grand nombre de personnes dispose aujourd'hui des capacités de paiement très faibles. Par conséquent, il s'agit de trouver un système à la fois juste et pérenne.

Enfin, **reste à (re)connaître les limites de l'action**. Jusqu'où est-il possible d'accueillir, et dans quelles conditions ? À ce sujet, l'accès à l'eau est un des axes de réflexion mais il n'est pas le seul. **Avec une véritable réflexion territoriale**, les autorités et arènes de concertations démocratiques pourraient alors être amenées à concevoir des politiques publiques, incitatives ou contraignantes, pour assurer l'installation -durable ou temporaire - dans des endroits propices, où les services d'eau potable pourraient fonctionner correctement.

BIBLIOGRAPHIE

- Agier M., (2018), L'étranger qui vient : repenser l'hospitalité. Paris : Seuil, 156 p
- Babine A. et al., (2020), La surexploitation de la nappe profonde du socle au Burkina Faso : l'exemple de Ouahigouya. Vers une catastrophe annoncée, *Géologues*, n°207, décembre 2020
- Bureau Central du Recensement, (2020), Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH), résultats préliminaires
- Commune de Kongoussi, (2018), Plan Communal de Développement (PCD) de Kongoussi (2018-2022)
- Commune de Ouahigouya, (2017), Plan Communal de Développement (PCD) de Ouahigouya (2017-2021)
- Descroix L., (2018), Processus et enjeux d'eau en Afrique de l'Ouest soudano-sahélienne, éditions des archives contemporaines, 320p.
- DGEP-ONEA, (2020), Programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP), Rapport national bilan annule 2019, version finale, mars 2020.
- DGRE, (2008), Guide méthodologique de la planification AEPA en milieu rural et canevas-type, PN AEPA 2015, URL : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/dgre_guide_methodo_aepa_canevas.pdf
- Durkheim E., (1898), Représentations individuelles et représentations collectives, revue de métaphysique et de morale, tome VI, numéro de mai 1898.
- International Crisis Group, (2020), Burkina Faso : sortir de la spirale des violences, Rapport Afrique de Crisis Group N°287, 24 février 2020
- Institut National de la Statistique et du Développement, (2008), Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso (RGPH), principaux tableaux statistiques
- Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, (2014), Guide méthodologique de planification locale, comment élaborer un plan communal de développement, URL : <https://knowledge.uclga.org/IMG/pdf/guidemethodologiquedeplanificationlocale.pdf>
- MEA, (2016), Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable 2016-2030
- Moscovici S., (1961), La représentation sociale de la psychanalyse, *Bulletin de psychologie*, tome 14 n°194, 1961. pp. 807-810
- Negura L., (2006), L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales, *Sociologie, Théories et recherches*, mis en ligne le 22 octobre 2006, consulté le 02 mars 2022, URL : <http://journals.openedition.org/sociologies/993> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/sociologies.993>
- Sanfo et al., (2017), Hydrogéologie de la commune de Ouahigouya (Ouahigouya et ses 37 villages). Exploitation durable de la ressource en eau souterraine de la commune de Ouahigouya, communication à Lyon le 6 décembre 2017, URL : https://www.pseau.org/outils/ouvrages/hydrogeologie_commune_ouahigouya.pdf

REACH, (2021), Commune de Kongoussi, Évaluation territoriale, 42p.

REACH, (2021), Commune de Ouahigouya, Évaluation territoriale, 6p.

Tisseron A., (2021), Une boîte de Pandore. Le Burkina Faso, les milices d'autodéfense et la loi sur les VDP dans la lutte contre le jihadisme, © Friedrich-Ebert-Stiftung 2021

Thurston A., (2019), L'Escalade des conflits au Burkina Faso, RLS Research papers on peace and conflict studies in West and Central Africa, French Version, 01/2019, 62

ANNEXES

- Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées lors de la mission de février 2022, en entretiens- semi-directifs
- Annexe 2 : Grille pour les entretiens semi-directifs
- Annexe 3 : Méthodologie d'enquêtes des populations hôtes et des personnes déplacées
- Annexe 4 : Méthodologie d'observation aux points d'eau et enquêtes auprès des gestionnaire



Siège du Groupe URD

La Fontaine des Marins
26170 Plaisians – France
Tel : +33 (0)4 75 28 29 35

urd@urd.org

www.urd.org

SUIVEZ-NOUS SUR

